Nova Friburgo 1818-1968

par Maurício PARANHOS da SILVA

I

Dans l'histoire de la colonisation du Brésil, il est un point qui intéresse plus particulièrement la Suisse: la création de la colonie de Nova Friburgo, aujourd'hui ville de 70 000 habitants qui vient de célébrer le 150° anniversaire de sa fondation.

Actuellement chef-lieu d'une municipalité d'environ 950 km² dans l'Etat de Rio de Janeiro, située sur les hauteurs de la Serra do Mar à 850 m d'altitude, elle est reliée aux Etats de Rio de Janeiro et de Guanabara par d'excellentes routes; elle possède plusieurs industries et jouit à juste titre d'une grande renommée comme centre d'éducation et comme station climatique.

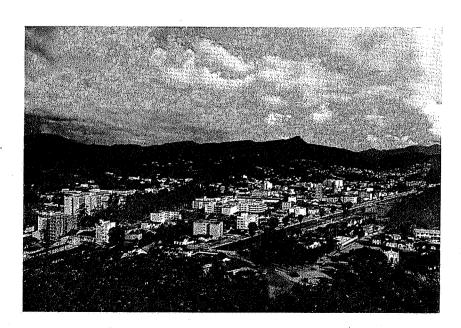
Fondée par des Suisses, dont la plupart étaient d'origine fribourgeoise, Nova Friburgo reste un témoignage de l'apport helvétique au peuplement du Brésil et à sa civilisation.

Il convient cependant de signaler que des colons suisses étaient déjà venus s'établir au Brésil avant cette date, ainsi qu'en font foi des documents officiels. En 1816 déjà, un Neuchâtelois, horloger de profession, Ferdinand de Saules, s'était fixé à Rio de Janeiro où sa famille était venue le rejoindre deux ans plus tard. En 1817, un Vaudois et sa famille, un certain Maulaz, s'établirent à Rio. La même année, on trouve encore les noms des familles Riedy, de Bâle, et Troyon, de Cheseaux. Il est possible que d'autres Suisses soient arrivés antérieurement au Brésil et s'y soient fixés; toutefois, aucun document digne de foi ne vient le prouver.

Avant d'entreprendre l'histoire de la fondation de Nova Friburgo, examinons brièvement la situation du Brésil à cette époque.

Depuis sa découverte par Pedro Alvares Cabral, en 1500, le Brésil avait été considéré par les Portugais comme un domaine exclusif de la Couronne et tout commerce avec les autres pays du monde était sévèrement interdit. Pour la Cour de Lisbonne, le Brésil était une sorte d'immense ferme, que le Roi pouvait louer ou donner à fermage à ses sujets mais où, en aucun cas, des étrangers ne pouvaient être admis à négocier ou à s'établir. Cette conception était tout à la fois courante et contestée chez les puissances coloniales de l'époque. On se souviendra à ce propos de la réflexion que l'on attribue au roi François ler: « Je voudrais bien que l'on me montrât l'article du testament d'Adam qui partage le Nouveau Monde entre mes frères l'empereur Charles Quint et le roi de Portugal en m'excluant de la succession!» En effet, cette possession de l'Amérique, qui avait été ratifiée par bulles papales, respectivement de 1493, 1494, 1506 et 1514, n'alla pas sans heurts. La France et les Pays-Bas, plus tard l'Angleterre, devaient à maintes reprises la disputer aux puissances ibériques.

Vue partielle de l'actuelle Nova Friburgo.



En ce qui concerne le Brésil, malgré différentes incursions de corsaires étrangers, notamment des Normands, des Bretons et des Anglais, et malgré l'invasion du pays qui avait eu lieu à plusieurs reprises tant par les Hollandais que par les Français, en 1800 le Portugal jouissait de l'entière possession du pays, de son commerce et de son exploitation. Forte de ses droits sur le territoire, la Couronne portugaise faisait traiter comme corsaires tous les navires étrangers trouvés dans les eaux brésiliennes.

De grands événements devaient pourtant se produire en Europe, qui, soit par contrecoup, soit directement, allaient amener un changement radical dans la situation du pays. Dès 1789, les hostilités armées entre l'Angleterre et la France révolutionnaire puis impériale se compliquèrent d'une guerre économique implacable. Le Décret de Berlin du 21 novembre 1806 organisant le blocus continental eut des prolongements lourds de conséquences en Espagne d'abord, au Portugal ensuite, au point de déterminer l'histoire future du Brésil.

Les problèmes dynastiques du Portugal, la situation intérieure, les intrigues espagnoles, devaient en effet obliger le prince-régent Dom João à adhérer au blocus continental. Mais cette soumission vint trop tard car le Traité de Fontainebleau venait d'être signé et l'annexion du Portugal à l'Espagne y était décidée. La déchéance de la maison royale de Bragance était proclamée et les armées de Napoléon, commandées par Junot, entraient au Portugal en 1807. Poussé par les circonstances, D. João décida de partir au Brésil avec toute la cour et le gouvernement. Les 28 et 29 novembre 1807, tous les navires portugais aptes au voyage prirent le large, sous la protection de l'escadre anglaise. Ils arrivèrent à Bahia le 22 janvier 1808.

Ces événements devaient modifier profondément la situation du Brésil. Le gouvernement en exil décidait en effet immédiatement l'ouverture du pays au commerce mondial et les conséquences de cet acte devaient avoir une portée incalculable. Le Portugal devait être considéré, jusqu'à nouvel avis, comme perdu pour son monarque; personne ne pouvait prévoir la durée de la domination française, l'écroulement de l'empire napoléonien. Il fallait créer un nouvel Etat.

Après un court séjour à Bahia, le Prince arrivait le 7 mars à Rio de Janeiro où il fixait le siège de son gouvernement. Le 1^{er} avril 1808, un décret abrogeait la loi du 5 janvier 1785 qui ordonnait la fermeture des fabriques et des manufactures et en interdisait la création. La vie économique du pays prenait un nouvel essor. Les étrangers étaient admis sur le territoire du Brésil, il leur était permis d'acquérir des propriétés. D'innombrables facilités étaient accordées à l'industrie et à l'agriculture; une banque de dépôts, escompte et émissions, était créée. Dom João institua les mêmes administrations, conseils, tribunaux, etc., que ceux existant dans la métropole; il créa les écoles supérieures de Rio et de Bahia, ainsi que la Bibliothèque nationale, une imprimerie royale, des musées.

Le 16 décembre 1815, le Brésil était élevé au rang de royaume et la monarchie portugaise s'intitulait «Royaume Uni de Portugal, Brésil et Algarves». A la mort de sa mère, D. Maria l'e, le Prince-Régent était proclamé roi et couronné le 6 février 1818. Dom João VI avait élevé le Brésil au rang de Nation.

Un problème, et non des moindres, allait se poser au souverain, celui du peuplement du pays. Il ne suffisait pas, pour créer un royaume, de fonder des écoles, des administrations, des tribunaux et tout l'appareil social et étatiste. Il fallait une population et, à cette époque, elle se trouvait terriblement restreinte. Ces immenses territoires, dont la presque totalité était inculte et inexploitée, avaient besoin d'être mis en valeur et peuplés. Un pays aussi riche et fertile, dont l'immense étendue était à peu près inconnue, restait exposé à la merci des coups de main et des incursions étrangères. Il fallait à tout prix fomenter un mouvement d'émigration dirigée afin d'éviter une invasion du territoire qui pourrait se produire en un temps plus ou moins proche, comme le passé l'indiquait de façon évidente.

Un premier essai de colonisation fut tenté en 1812. D. João VI fit venir des Açores une cinquantaine de colons qui furent installés dans la province d'Espirito Santo, sous le nom de colonie de São Agostinho.

En 1815, un autre événement devait forcer plus que jamais la Cour de Rio à faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Ce fut l'abolition du trafic des Noirs le long des côtes africaines. Ce traité, du 22 janvier 1815, remanié le 28 juillet 1817, avait été imposé par l'Angleterre, plus par

intérêt que par idéal humanitaire. Il ne fut du reste pas observé entièrement et pendant des années encore le trafic de chair humaine continua d'une façon plus ou moins officielle. Cette interdiction devait mettre le Brésil dans un cruel embarras car, pendant deux siècles, l'esclave africain avait constitué l'essentiel de la main-d'œuvre agricole du pays.

Continuant la politique ébauchée en 1812, le Roi fit appel aux populations du vieux continent. En 1818, un premier contingent d'Européens, principalement des Allemands parmi lesquels se trouvaient quelques Suisses, fondait, sous le patronage de la princesse royale Dona Leopoldina, une colonie dans la province de Bahia qui, en hommage à sa protectrice, prenait le nom de Leopoldina.

En partant pour le Brésil, le prince D. João avait laissé à Lisbonne un Conseil de régence que Junot s'était bien gardé de respecter. Les excès commis par les soldats de Napoléon furent tels que la révolte éclata bientôt dans tout le Portugal. Des troupes anglaises, sous le commandement d'Arthur Wellesley, futur duc de Wellington, débarquèrent bientôt et les Français furent vaincus et contraints de capituler le 30 août 1808. Une seconde armée française, sous le commandement de Soult, envahit à nouveau le Portugal en février 1809; elle fut obligée à nouveau d'évacuer le pays. Une troisième armée, commandée cette fois par Masséna, tenta encore la reconquête en 1810 mais cette tentative fut également vouée à l'échec. Depuis mai 1811, le Portugal se retrouvait à nouveau libre. Le Roi toutefois resta au Brésil, refusant jusqu'en 1821 de rentrer à Lisbonne.

Les raisons de son refus sont multiples. En premier lieu, le Roi se plaisait au Brésil, où il pouvait gouverner à sa guise, où il se sentait plus libre et où il échappait aux pressions de l'Angleterre. En second lieu, il nourrissait de grands projets pour ce nouvel empire qu'il venait de fonder.

11

Quelles étaient à l'époque les relations officielles entre la Suisse et le Brésil? La réponse est facile: nulles!

Après le Congrès de Vienne qui avait établi et consacré la Neutralité Perpétuelle de la Confédération helvétique, les plénipotentiaires portugais avaient bien adhéré aux Déclarations de Paris de 1815 qui confirmaient cet état de choses, mais on n'avait pas été plus loin.

Le 26 février 1817, le Représentant suisse à Paris adressait à son collègue portugais, le chevalier de Brito, une note lui demandant qu'un instrument de ratification formelle vint confirmer, comme il était d'usage en pareil cas, les Déclarations de 1815. La Lettre de Chancellerie des Magistrats et du Conseil de la Ville et République de Berne, alors Directoire de la Confédération Suisse, demandait à D. João «en hommage de reconnaisance et vénération, qu'ayant participé aux dispositions de Vienne qui avaient si profondément influé sur le destin de la nation helvétique, et pour avoir donné ensuite sa signature à la Déclaration de Paris, en quoi Sa Majesté avait fait preuve de grande bienveillance – ce pourquoi ils témoignaient de la plus vive gratitude –», demandait donc qu'El Rei voulut bien faire dresser un instrument de ratification.

Il faut dire que les accords de Paris avaient bien comporté un Protocole où figurait la Déclaration de Neutralité suisse, mais ce document était resté dans les archives du Ministre des Affaires Etrangères de France. La Confédération ne possédait donc pas ce document et il était indispensable que chaque gouvernement signataire lui fit parvenir un acte de ratification formelle. Pourquoi le Portugal ne l'avait-il pas encore fait en février 1817? Mauvaise volonté? Non, en aucun cas. Mais le Gouvernement royal se trouvait à Rio de Janeiro, dans un autre monde; les liaisons étaient longues, lentes, et le gouvernement de D. João était sollicité par des problèmes plus graves, plus pressants, plus immédiats. Le climat et la nonchalance naturelle de la race y avaient également une grande part.

Voilà donc où en étaient les relations diplomatiques entre la Confédération suisse et le Royaume Uni de Portugal, Brésil et Algarves, quand, au mois de novembre 1817, débarqua à Rio de Janeiro le sieur Sébastien Nicolas Gachet, citoyen de Gruyère. Il était porteur d'une lettre patente, sous forme, presque, de lettre de créance, datée et signée du 23 mai 1817 et munie du sceau des armes de la République et Canton de Fribourg. Cette lettre l'autorisait à ouvrir, auprès de la Cour de D. João VI, des négociations en vue d'établir une colonie fribourgeoise au Brésil, «connaissant ses talents et son dévouement pour le bien et l'avantage de ses concitoyens».

De leur côté, les autorités fribourgeoises confirmaient, par note au Gouvernement royal, que Sébastien Gachet, «notre ressortissant, homme aussi estimable par ses qualités morales que par les talents qui le distinguent», emmenait avec lui sa famille afin de s'établir au Brésil et de créer une colonie suisse. A ces fins, elles demandaient la protection de la S.M. Très Fidèle et promettaient une complète réciprocité.

Comme la Confédération helvétique n'avait point de représentant diplomatique ni consulaire à la Cour de Rio, Gachet, prévoyant, avait fait légaliser la signature de l'Avoyer du Canton et République de Fribourg par le Représentant suisse à Paris et par D. Francisco José Maria de Brito, plénipotentiaire du Portugal auprès de Louis XVIII.

A peine arrivé, Gachet se présentait au Ministre des Affaires Etrangères et de la Guerre et demandait, selon les instructions qu'il apportait avec lui et une lettre de la Confédération, datée et signée du 11 février 1817, qu'un mémoire, au terme duquel la Confédération sollicitait le bon vouloir de Sa Majesté pour la nomination d'un consul commercial de Suisse à Lisbonne dans la personne de M. Edouard Meuron, parvint en mains propres du roi D. João VI. La Note disait que l'on désirait ainsi établir et créer des relations continues entre les deux gouvernements.

Dans ce mémoire, le sieur Gachet exposait avec éloquence les bénéfices et avantages qui résulteraient pour le Brésil d'une colonisation suisse. Abordant à fond la question, il désignait comme étant les plus favorables à l'établissement de colons suisses, les territoires de la baie de São Francisco do Sul jusqu'à l'île de Santa Catarina, et exposait que cette émigration pouvait s'étendre jusqu'au plateau de Curityba et atteindre les mines de Goaraz, à l'exploitation desquelles les colons pourraient efficacement contribuer. Il affirmait en outre, et non sans quelque raison, que les Cantons romands et catholiques de la Confédération pouvaient aisément fournir trois cents familles par an, composées de trois à huit individus, pour peu que S. M. les aidât dans les frais de voyages, terres, bétail, instruments, etc.

Mais là ne s'arrêtaient pas les dires de Sébastien Gachet. Il se prétendait aussi le représentant d'une société de capitalistes de son pays et autorisé par celle-ci à faire le transport des émigrants, moyennant un prix à convenir remboursable par l'Etat. L'assertion de Gachet, de représenter une société de capitalistes, doit être retenue car si cette société, ou mieux cette association, existait en fait, elle était formée, nous le verrons, de deux personnes! L'une d'elle était le sieur Gachet lui-même, et l'autre son ami et compère Brémond.

Gachet proposait en outre la création d'un régiment de Suisses, comme il en avait déjà existé au Portugal. Ce projet fut accepté, mais jamais réalisé.

Le Roi et ses ministres firent bon accueil aux propositions de Gachet, mais les choses traînèrent en longueur et le projet sembla ne plus devoir aboutir.

Le citoyen de Gruyère, comme on l'appelait au Brésil, n'était pas homme à renoncer à ses projets et il se démena tant et si bien qu'il parvint à obtenir, première réussite, que son associé et ami, Jean Baptiste Jérôme Brémond, fut accrédité comme consul du Portugal en Suisse.

En février 1818, Gachet cherche déjà à régler l'embarquement de ses compatriotes à Marseille, et, dans ce but, demande l'aide de l'ambassadeur du Portugal à Paris, le marquis de Marialva. Mais, pour mener à bien cette entreprise, il était nécessaire d'obtenir préalablement le consentement de D. João VI. A la présentation du mémoire, le monarque avait immédiatement pensé à profiter de cette occasion pour peupler ses terres de la «Fazenda de Santa Cruz». Mais Gachet présenta une objection fort juste qui devait amener le Roi à renoncer à ce projet: il représenta que les Fribourgeois, originaires d'un pays montagneux, s'acclimateraient mal dans une contrée semi-marécageuse, au climat si différent de celui de leur pays d'origine. Il exposait par contre qu'il y avait, à Cantagallo, sur les flancs du Morro Queimado, des lieux très pittoresques et sains, qui rappelleraient à ses compatriotes leur lointaine patrie.

Gachet cherchait par tous les moyens à activer les négociations et, sans hésiter, rappelait au Chancelier du royaume, à cette époque Villa Nova Portugal, qu'il était nécessaire, non seulement de répondre au Canton de Fribourg, mais encore de communiquer à la Confédération helvétique la création d'un consulat en Suisse. La fondation régulière de la colonie, par l'intermédiaire d'un agent muni de lettres de créance, et la rédaction d'un acte qui avait les allures d'une convention internationale, faisaient que Gachet prenait figure d'agent diplomatique. Il fit tant et si

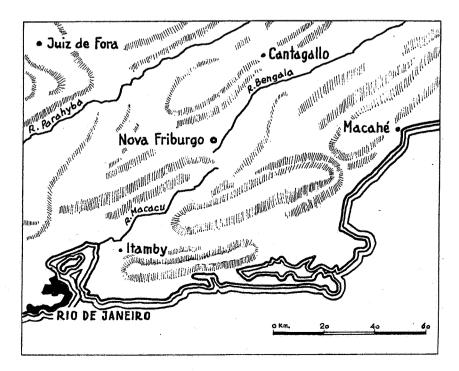
行子在行人行行 人名英格兰

bien que, le 2 mai 1818, il obtenait qu'une lettre royale fut adressée au Président de la Confédération suisse, par laquelle S. M. faisait savoir qu'elle agréait la demande du Canton et République de Fribourg et autorisait l'établissement en son Royaume du Brésil d'un certain nombre de familles suisses. Elle fit dresser des Lettres patentes de confirmation en faveur du consul commercial de la Confédération suisse à Lisbonne, et créait en Suisse un Consulat portugais, afin de prouver «combien il lui était agréable d'activer et de favoriser de semblables relations d'amitié et une correspondance suivie». Dans ce but, elle désignait comme consul Jean-Baptiste Jérôme Brémond, «sur les mérites et capacités duquel S. M. avait de très bonnes informations».

S'il nous arrivera au cours de cette étude de juger sévèrement le citoyen de Gruyère, nous devons toutefois convenir que son mérite en cette négociation ne fut point mince. Sébastien-Nicolas Gachet n'était pas un aventurier vulgaire. Il était venu au Brésil pour ses intérêts particuliers, mais ses indélicatesses et ses mesquineries ne doivent pas faire perdre de vue deux choses: en premier lieu, la portée patriotique et politique de son œuvre, car c'est en grande partie grâce à lui que le gouvernement portugais se décida enfin à ratifier la Déclaration de Paris relative à la neutralité de la Suisse; ce document, nous l'avons dit, avait une grande importance politique pour la Confédération helvétique. Secondement, il donna au Brésil un contingent d'émigrants dont le pays n'a eu qu'à se féliciter et qui firent dès lors apprécier l'honnêteté, le sérieux et la capacité de travail du colon suisse.

Le 5 mai 1818, le Gouvernement agréait les propositions qui lui étaient soumises. En sa qualité de représentant de la République de Fribourg, le sieur Sébastien-Nicolas Gachet signait l'engagement suivant:

«Je, soussigné, Sébastien-Nicolas Gachet, chargé par mon Gouvernement le canton de Fribourg, de solliciter de Sa Majesté Très Fidèle une colonisation des Suisses au Brésil, et d'en traiter l'établissement, je m'oblige envers Son Excellence Thomaz Antonio Villa Nova Portugal, Secrétaire d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Commandant des Ordres du Christ et de la Torre e Espada, etc., à entretenir et à transporter jusqu'au port de Rio de Janeiro, cent familles de colons suisses, hommes, femmes et enfants des deux sexes, avec tous leurs meubles et instruments aratoires, pour le prix de cent pesos espagnols pour chaque personne, exceptant les enfants qui n'auraient pas encore atteint l'âge de trois ans et qui passeront gratuitement. – Vingt-quatre heures après l'arrivée des embarcations, le passage sera considéré comme conclu et, à partir de ce moment, le Gouvernement doit soutenir les colons. Les armateurs de navires qui auraient fait ces transports n'auront rien à réclamer du Gouvernement dans le cas d'avaries, naufrages ou pertes,



sauf s'ils survenaient une fois qu'ils se trouvent dans le port; cependant, si par malheur quelques-uns des passagers étaient morts pendant le voyage, le frêt serait payé intégralement à présentation de la feuille d'embarquement. Les paiements seront faits suivant le mode qui sera discuté et établi dans la conférence qui aura lieu à cet effet en présence de Son Excellence le Ministre et Secrétaire d'Etat, Président du Département du Trésor Royal. – Fait en trois copies à Rio de Janeiro. – Suivent la date et la signature»

Le 11 mai de la même année, le représentant de Fribourg acceptait les conditions sous lesquelles les colons suisses étaient admis sur le territoire brésilien et s'engageait à exécuter les clauses concernant le Gouvernement fribourgeois.

Cette convention comportait plusieurs points, entre autres la subordination des Suisses au Roi, leur naturalisation immédiate et l'obligation éventuelle dans laquelle pourrait se trouver la colonie de fournir un contingent de troupes suisses. L'accord prévoyait l'établissement de cent familles, soit environ 600 à 650 personnes; nous verrons par la suite que, pour des raisons mal connues et obscures, le nombre des colons qui arrivèrent fut trois fois supérieur. Voici un extrait des principaux points de l'accord sus-mentionné:

- Art. 2' En conséquence de cette grâce, Sa Majesté daigne payer le passage de ces colons jusqu'au port de Rio de Janeiro et leur donner les moyens et vivres nécessaires pour les transporter dans le district de Cantagallo, qui est leur lieu de destination, à 24 lieues de la Capitale.
- Art. 3° Les colons, aussitôt arrivés, seront logés dans des maisons provisoires que Sa Majesté a fait faire, jusqu'à ce que les Suisses aient construit leurs bourgs ou villages.
- Art. 4°— Chaque famille, suivant le nombre de personnes dont elle sera composée, recevra par concession, en pleine propriété et sans payer aucune rente ou pension, une quantité déterminée de terres et en outre des animaux, soit des bœufs, des chevaux ou mulets de trait, des vaches, des brebis, des chèvres et des porcs; et pour planter et semer, il leur sera distribué du blé, des haricots, des fèves, du riz, des pommes de terre, du maïs, de la semence de ricin pour faire de l'huile d'éclairage, du lin, de la semence de chanvre; finalement, ils recevront des vivres ou de l'argent pour s'en procurer, durant les deux premières années de leur établissement.
- Art. 5° Sa Majesté, daignant accorder à chaque colon suisse 160 réis par jour et par tête, pendant la première année de leur établissement au Brésil, et 80 réis pendant la seconde, les fournitures qui leur auraient été faites par anticipation seront décomptées au prix d'achat, des fonds qui leur seront remis mensuellement.
- Art. 6° Parmi ce nombre de colons, que Sa Majesté a l'intention d'élever successivement à un nombre plus considérable, devront se trouver en suffisance des artisans les plus essentiels, tels que charpentiers, ébénistes, maréchaux-ferrants, serruriers, maçons, quelques menuisiers, cordonniers, tanneurs, tailleurs, tisserands, potiers et tuiliers, etc., lesquels devront également enseigner aux nationaux qui voudraient apprendre le métier.
- Art. 7° La colonie devra faire venir d'Europe un bon médecin-chirurgien et un bon pharmacien, et même un maréchal-ferrant habile vétérinaire; à chacun desquels Sa Majesté daigne accorder une gratification annuelle.
 - Art. 8º La colonie devra également faire venir deux ou quatre ecclésiastiques pour le service du culte.
- Art. 9° Ces ecclésiastiques relèveront de l'évêque du diocèse dans lequel ils seront incorporés; ils jouiront, suivant leurs dignités, des mêmes émoluments accordés aux curés et coadjuteurs du Brésil et recevront en outre les donations dont ils jouiront, mais dont ils ne pourront disposer, attendu que ces donations doivent former la propriété de l'église; enfin, ils seront logés dans les maisons construites dans ce but dans chaque paroisse.
- Art. 10° Les premiers travaux de la nouvelle colonie consisteront à fonder un bourg et deux villages. A chacune de ces localités, il sera fait une donation de terres suffisantes pour subvenir à l'avenir à la dépense des administrations respectives.
- Art. 11. Le bourg sera le chef-lieu de la colonie et le centre de son administration. Sa Majesté, par un effet de sa bonté, lui donne le nom de Nova Friburgo et, pour preuve particulière d'affection que le même Sire daigne manifester aux vassaux qu'il appelle pour le peupler, il est de sa royale volonté que l'église paroissiale porte le nom de sa royale personne «S. João Baptista» sous la protection spirituelle duquel Sa Majesté place la Nouvelle Fribourg.
- Art. 12° Sa Majesté, en continuation de sa bienveillance en faveur des Suisses, prend à sa charge les dépenses de faire bâtir et orner la principale chapelle de cette église en la pourvoyant également de tout le nécessaire; mais quant aux deux villages, il sera pratiqué ce qui se fait à cet égard dans le royaume du Brésil.

¹ H. Raffard – La colonie suisse de Nova Friburgo, etc.

Art. 13° – Tous les Suisses qui, en vertu de la présente convention, viendrait s'y établir, seront effectivement, aussitôt arrivés, naturalisés portugais; ils seront assujettis aux lois et usages des Etats de Sa Majesté et jouiront sans exception de tous les avantages et privilèges déjà concédés ou qui viendraient à l'être aux sujets des deux hémisphères.

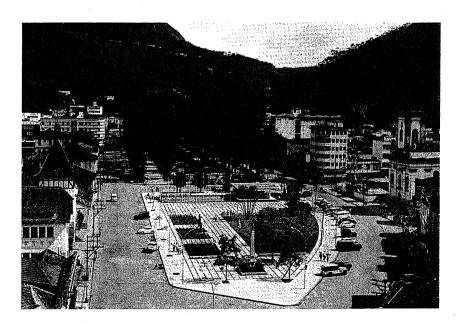
Ш

Avant de pousser plus loin notre exposé, il est nécessaire de donner une idée du territoire de Cantagallo où devait s'établir la colonie.

Le district de ce nom se trouve à environ 200 kilomètres de la ville de Rio de Janeiro, dans l'Etat du même nom, sur le versant nord de la Serra do Mar. Ce territoire fut exploré dans la seconde partie du XVIIIe siècle par un aventurier et contrebandier nommé Mão de Luva, c'est-à-dire «Main de Gant», surnom qui lui venait du fait qu'il avait perdu une main dans on ne sait quel accident et portait, cousu à sa manche, un gant bourré d'ouate. Cet homme extraordinaire, dont il est difficile de démêler la vie réelle d'avec la légende, représente le type parfait de l'aventurier de l'époque, à la fois bandit, contrebandier et héros. Pourchassé par les autorités royales, fatigué des luttes continuelles, à la merci des trahisons et des pièges, il était parti vers l'intérieur avec ses hommes à la recherche de nouveaux gisements d'or qu'il lui serait possible d'exploiter en paix. Après une véritable épopée à travers un pays inconnu, il s'établit enfin dans la région actuelle de Cantagallo. Ce site, entouré de hautes montagnes, offre l'aspect d'un vaste bassin formé par la nature. Creusant et lavant les sables aurifères, il vécut là des années avec ses compagnons, ignoré de tous et tranquille. Et peut-être même les autorités royales pensaient-elles en être à jamais débarrassées quand il fit à nouveau parler de lui. Pour écouler l'or et le convertir en armes, habits, munitions, poudre, etc., Mão de Luva devait entrer en contact avec des centres habités; les autorités royales finirent par en avoir connaissance et reprirent les recherches. La légende veut que l'aventurier se soit retiré dans un endroit connu de lui seul; les troupes allaient renoncer à sa poursuite quand le chant d'un coq dévoila son refuge et permit sa capture. Il est plus vraisemblable qu'il fut dénoncé par un de ses compagnons mais la légende est bien ancrée puisqu'aujourd'hui encore la région porte le nom de Cantagallo, c'est-à-dire «Chant du Coq».

Après l'emprisonnement de Mão de Luva, le Gouvernement royal établit, dans le district de Cantagallo, une exploitation pour l'extraction de l'or, sous la direction d'un surintendant royal. Cette surintendance fut supprimée par la suite car le rendement des mines et le produit du lavage des alluvions aurifères étaient inférieurs au coût de l'exploitation. Par ordonnance du 18 octobre

Nova Friburgo: Largo da Matriz.



1786, le vice-roi Luiz de Vasconcellos concédait les territoires de Cantagallo aux colons désireux de s'y établir, ce qui provoqua un courant d'émigration.

Plus tard, l'exploitation des Mines devait être confiée à José J. Soares, homme intègre, jouis-sant de l'estime générale et expert dans la partie. Ce fut lui qui dota la contrée du premier établis-sement agricole et poussa les habitants à cultiver la terre. Le climat salubre et les terres fertiles, bien irriguées par de nombreux cours d'eau, permirent rapidement aux plantations de prospérer. Le maïs, le manioc, le riz, le café, les haricots noirs, donnèrent vite une certaine prospérité à la région, mais ce n'est que plus tard que les plantations de tabac et de cannes à sucre firent leur apparition et que, presque simultanément, furent implantées des fabriques d'indigo et d'eau-de-vie. Le commerce consistait en un échange de ces produits contre des objets manufacturés provenant de Rio et nécessaires à l'existence de la population.

Telle était donc la situation du district de Cantagallo quand D. João VI décida l'établissement d'une colonie suisse dans la région.

Par ordonnance du 16 mai 1818, Mgr Pedro Machado Miranda Malheiros était nommé inspecteur de la future colonie et chargé de l'achat des terres destinées aux colons, ainsi que du matériel nécessaire à l'exploitation. Le gouvernement cédait à la colonie, comme patrimoine des colons, deux concessions de terrain contiguës, d'une demi-lieue chacune, qui avaient été attribuées comme terrain inculte à deux Portugais en 1788 et 1791. En plus de ces terres, la colonie disposait des terrains achetés par Mgr Miranda: au nord, un terrain non cultivé nommé Morro Queimado, et les fazendas du Conego d'Anta et São José situées à l'est et à l'ouest du Morro Queimado. Sur l'emplacement occupé par une ferme fut fondé le bourg de Nova Friburgo. Il fut décidé en outre qu'un quart de lieue de la fazenda du Conego d'Anta serait réservé pour le patrimoine de la ville; sa démarcation possédait une lieue de front, du sud au nord.

Selon les stipulations du contrat, on se mit à dresser une centaine de cabanes, ou plutôt de hangars de bois, destinés à recevoir les familles d'émigrants et qui devaient leur servir d'habitations provisoires jusqu'à ce qu'ils fussent en condition de s'en construire eux-mêmes. Il semble que là déjà se soient produits des abus et des fraudes au sujet des bois nécessaires à la construction de ces cantonnements; celle-ci fut, en tout cas, poussée à la diable, car ces baraques se trouvaient posées à même le sol, sans plancher d'aucune sorte, ce qui devait donner lieu à de sérieux inconvénients à la saison des pluies.

Le 3 décembre 1819, une ordonnance devait décider le refoulement des Indiens qui se trouvaient dans les parages afin d'éviter aux colons les désagréments et les dangers d'un contact avec des «êtres primitifs et sauvages», mesure qui devait prévenir tout conflit et ennui.

IV

Pour mieux comprendre la facilité et l'enthousiasme avec lesquels ce projet de colonisation fut accepté en Suisse et surtout le fait qu'un nombre considérable de personnes se précipitèrent dans cette aventure, il est nécessaire de connaître la situation de la Suisse à cette époque.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient laissé l'Europe, comme la Suisse, dans un tel épuisement que pendant quinze ans il n'y eut guère d'efforts possibles pour améliorer la situation. Economiquement et politiquement, la Suisse se trouvait dans des conditions très défavorables. Si, par la Déclaration de Paris de 1815, les Puissances lui avaient accordé la reconnaissance de la Neutralité perpétuelle et si les dites Puissances avaient semblé nourrir envers elle des sentiments amicaux, les choses devaient malheureusement changer.

En outre, les éléments s'en mêlèrent. Dix-huit-cent seize fut une année terrible. Les cultures furent perdues: le blé, les fruits, le vin, les pommes de terre, tout pâti; les récoltes furent gelées, détruites; le bétail mourut; le prix du pain augmenta de 800%. Les chroniques du temps disent que les gens de Glaris mangeaient même les ordures; dans le canton d'Appenzell, presque la moitié de la population était à la charge de la communauté; dans celui de St-Gall, le nombre des décès dépassa du double celui des naissances. La Suisse orientale fut encore plus éprouvée car

la crise agricole se doublait d'une crise industrielle. La campagne avait été désertée, un excès de main-d'œuvre était constaté dans les villes. Dans l'industrie, la crise avait été provoquée par l'introduction du machinisme et par la fermeture des débouchés causée par les barrières douanières. La Suisse avait bénéficié du blocus continental qui lui avait permis d'agrandir et d'intensifier sa production dans l'industrie des filatures, mais elle s'était brusquement trouvée, au moment de la paix, en présence de l'Angleterre et n'avait pu soutenir la concurrence avec ce pays où la matière première était infiniment moins chère et la main-d'œuvre et le machinisme plus perfectionnés et de prix moindres. Pour rétablir leurs finances, les principaux Etats d'Europe haussèrent brusquement les tarifs douaniers, une pluie d'interdictions s'abattit sur l'entrée des marchandises les plus diverses. Le 28 avril 1816, la France, la meilleure cliente de la Suisse qui absorbait les deux tiers de ses exportations, fermait tout à coup ses frontières à la presque totalité des produits helvétiques. Les Etats du sud de l'Allemagne suivirent cet exemple, ainsi que les royaumes de Sardaigne et des Deux Siciles.

Cette situation désastreuse amena son cortège habituel de calamités publiques, baisse des salaires, misère, chômage et émigration. Des travaux publics de toutes sortes furent entrepris par les autorités pour venir en aide aux chômeurs. La charité publique et privée fit de son mieux. Les cantons, la Diète, tentèrent par tous les moyens en leur pouvoir de combattre la misère et la crise. Malheureusement, il faut reconnaître que les cantons suisses ne s'entraidèrent pas beaucoup et que, si chacun cherchait à remédier à sa situation, il n'y eut pas de véritable coopération: au contraire, chacun pensait à soi et tirait de son côté. Les cantons étaient souverains, maîtres incontestés de leur politique économique; il existait en Suisse: 11 mesures de pied, 60 espèces d'aune, 87 mesures de grain, 81 pour les liquides et 50 poids différents. A côté du franc suisse de 10 batz et du billon helvétique, le franc de France, les écus français de six livres, les écus du Brabant, de Bavière et du Wurtemberg avaient cours légal. Il est facile d'imaginer la confusion et l'anarchie que devait entraîner une pareille situation. L'incapacité de la Diète à agir au nom de la communauté et à se faire entendre venait aggraver encore cette situation, avec les mesures offensives prises par les cantons les uns vis-à-vis des autres.

William Martin dit, dans son «Histoire Suisse»: «On comptait en Suisse plus de 400 taxes sur le trafic des marchandises, cantonales, communales, et même féodales; 70 de plus qu'en 1803. Il y en avait partout, sauf aux frontières extérieures. On ne construisait pas un pont ou une route, sans faire payer un droit aux usagers. Le canton du Tessin ne prélevait pas moins de treize taxes différentes sur la route du Gothard, avec obligation de décharger chaque fois la marchandise pour la peser. Le Valais imposait des droits différentiels à la frontière vaudoise pour favoriser le trafic par la Savoie. Sous prétexte d'impôt de consommation, le canton de Berne frappait d'un véritable droit de douane les vins vaudois.»

En plus de tout cela, il faut mentionner un autre fait. Si, après la Restauration, les Suisses reformèrent des armées mercenaires au service des Etats, il faut dire que la Révolution française et l'Empire avaient rendu impopulaire cette façon d'agir. Pour la première fois, les armées avaient pris un caractère vraiment national. Nous emprunterons là encore un passage à William Martin: «La Révolution Française a opéré une transformation complète dans le sentiment de la patrie. Sous l'ancien régime, le service mercenaire n'était pas discuté; le peuple suisse était fier de ses régiments et l'étranger les admirait. Sous la Restauration, au contraire, les soldats capitulés commencèrent à souffrir de l'impopularité. Les Suisses ne comprenaient plus que leurs concitoyens s'expatriassent, au lieu de servir leur pays. Les autres peuples ne comprenaient plus qu'on accordât des privilèges exorbitants, l'exemption de juridiction par exemple, à des troupes qui, souvent, n'avaient de suisse que le nom».

Toutes ces raisons aggravaient terriblement la situation et, la misère augmentant sans cesse, les plus malheureux, fatalement, pensèrent à émigrer.

A la même époque, les pays d'Amérique demandaient à cor et à cri des hommes de bonne volonté qui voulussent bien venir outre-mer pour travailler et défricher les terres. Une foule de commissaires d'émigration se répandirent dans toute l'Europe. Ils gagnaient gros sur chaque émigrant enrôlé et ils leur promettaient monts et merveilles, apportant un grand soin à leur présenter les choses sous leur plus bel aspect, cachant adroitement les réalités trop dures, les difficultés trop réelles, qui auraient pu refroidir leur enthousiasme.

Les Suisses commencèrent à émigrer en masse telle que les Autorités cantonales et la Diète durent intervenir. Dans le cas qui nous intéresse, non seulement le gouvernement fribourgeois jugea que l'émigration de ses citoyens était chose faisable, mais encore désirable, et il ne fit rien pour l'arrêter. Leurs Excellences de Berne trouvèrent, de leur côté, que l'idée était bonne et ne mirent aucun obstacle à cette émigration. Le nombre des personnes désireuses de partir fut tel qu'au lieu de cent familles, soit environ 600 ou 700 personnes, ce furent près de 2000 qui partirent.

٧

La personnalité de Sébastien-Nicolas Gachet, originaire de Gruyère, n'est pas dénuée d'intérêt. Il aurait, semble-t-il, accompagné un frère aîné à Versailles et y aurait fait des études. C'est là qu'il se serait lié d'amitié avec Joachim Murat. Etant bossu, il ne put embrasser la carrière militaire comme son frère et son ami et entra dans l'administration. Avec l'Empire, Murat ayant été fait roi de Naples, nous retrouvons Gachet secrétaire privé du souverain napolitain.

Personne de confiance du roi de Naples, ancien camarade et ami, ce furent incontestablement les meilleures années de sa vie. Avec la chute de Napoléon, Gachet perdit naturellement sa situation, mais réussit à fuir à bord d'un bateau grec, emportant une bonne part de sa fortune. Le sort devait toutefois lui être contraire; à peine en mer, le navire fut attaqué par les Barbaresques, pillé, coulé, équipage et passagers emmenés fers aux pieds à Alger. Là, Gachet fut vendu comme esclave à un marchand. En 1816, une escadre anglaise bombarde Alger et le délivre avec d'autres prisonniers chrétiens. Débarqué à Marseille, il y rencontre l'attaché de l'ambassade de Portugal à Naples, avec lequel il avait entretenu d'excellentes relations du temps de Murat. Celui-ci le mit en relations avec le marquis de Marialva, ambassadeur de Portugal auprès de Louis XVIII.

Comment naquit dans l'esprit de Gachet le projet de colonie suisse au Brésil, nous l'ignorons. Peut-être avait-il eu connaissance par son ami portugais des efforts de D. João VI pour peupler le pays et de là l'idée d'y emmener des Suisses? On ne sait; ce qui est certain, c'est qu'il s'ouvrit de ce projet à Marialva qui l'en félicita et l'assura de la bienveillance de son maître.

En 1817, Gachet est en Suisse, il soumet son projet au Gouvernement fribourgeois et celui-civivement intéressé, le revêt des pouvoirs nécessaires pour traiter auprès du Roi des conditions dans lesquelles serait admise une émigration fribourgeoise au Brésil. Quel rôle joua dans ce projet le sieur Jean-Baptiste Brémond, nous ne le savons pas, mais étant donné sa situation de fortune, il est permis de supposer qu'il exerça son influence auprès du gouvernement de Fribourg.

Les deux compères devaient certainement se connaître déjà fort bien, car c'est à ce momentlà qu'ils conclurent le traité suivant, qui éclaire d'un jour particulier toute la question. Ce document est extrait de l'ouvrage de M. Henri Raffard, «La Colonie suisse de Nova Friburgo et le cinquantenaire de la Société Philanthropique suisse de Rio de Janeiro».

Traité d'Association conclu entre Mr Brémond et Mr Gachet

Au nom de la Sainte Trinité, Amen. Par la présente convention, faite en double entre les soussignés, il a été arrêté ce qui suit:

- 1. MM. Brémond et Gachet jouiront eux seuls par égale portion, et après eux leurs héritiers légitimes, de toutes les concessions de terres que le Gouvernement brésilien leur fera, ainsi que de toutes les espèces de faveurs qui leur seront accordées, soit collectivement, soit au nom de l'un d'eux séparément.
- 2. M. Brémond se charge de faire faire une commandite à la maison de commerce de son neveu, M. Louis Brémond de Brignolle, établi à Marseille, laquelle maison commanditera ensuite celle de Rio de Janeiro, qui sera réglée par M. Gachet et un associé dont M. Brémond se réserve le choix.
- 3. M. Gachet et l'associé qui lui sera donné feront, lorsqu'ils seront à même, le dixième des fonds de la commandite de Marseille; en attendant ils en paieront l'intérêt légal qui leur sera précompté sur les bénéfices qui leur reviendront.

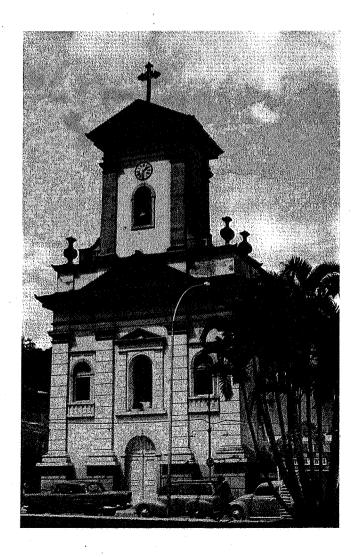
- 4. La maison de Marseille et celle de Rio de Janeiro correspondront ensemble pour leur avantage mutuel. Toutes les affaires qu'elles ne feront pas en participation appartiendront à chacune d'elles en particulier; mais les résultats des expéditions et retours des deux maisons réciproquement l'une sur l'autre seront en commun dans une égale proportion.
- 5. La masse des bénéfices ou pertes des deux établissements se partagera de la manière suivante;

Savoir:

Dans celles de Marseille la part de M. Gachet et de son associé sera de deux actions sur vingt, sauf les avantages que la société jugera devoir leur accorder pour frais de gestion et, dans celle de Rio de Janeiro un tiers net; le surplus appartient aux commanditaires.

- 6. Si M. Gachet trouvait à acheter une ou plusieurs fermes ou bien des terres concédées et déjà défrichées, il est bien entendu que ces acquisitions seront toutes en compte social avec M. Brémond, conformément à l'art. premier. En conséquence, quelle que soit l'issue des démarches de M. Gachet concernant le mémoire dont il doit solliciter les résultats auprès du Gouvernement brésilien, il ne devra rien négliger pour se procurer le plus tôt qu'il pourra un domaine ou des terres le plus à portée possible de la capitale ou d'une communication facile avec elle s'il fallait s'en éloigner, afin d'utiliser dans le plus court délai les valeurs que M. Brémond destine à cet effet et dont M. Gachet le créditera après qu'elles seront réalisées.
- 7. M. Gachet, devant gérer et surveiller la totalité des terres et domaines dont il s'agit, M. Brémond lui accorde le dixième du produit net de sa portion à titre d'indemnité, conformément à l'usage établi à l'égard des possessions coloniales administrées par procuration.

Nova Friburgo: La cathédrale.



- 8. M. Gachet, se proposant de mettre jusqu'à nouvel ordre dans l'achat et moyens de culture des terres ou domaines ci-dessus mentionnés une somme de cinq cent louis, M. Brémond s'engage par la présente convention à faire une mise de fonds équivalente, soit en marchandises ou en autres valeurs liquides au Brésil, indépendamment des capitaux nécessaires à l'établissement des affaires commerciales de Marseille et de Rio de Janeiro, si les circonstances en démontraient l'avantage.
- 9. Tout ce qui n'est pas prévu dans la présente convention sera réglé par la correspondance et aura la même force que s'il en faisait partie.

Fait et passé sous seing privé à la Verrerie de Semsales le 23 mai 1817. (Signatures de MM. Brémond et Gachet».

J'autorise M. Brémond de me faire un envoi de cent caissons de verre à vitre et de quelques caisses de chapeaux de paille de compte à demi, de m'envoyer pour mon compte les pailles qu'il a à Marseille et de payer pour mon compte l'envoi que lui font M. César Jordan de Lyon, et M. Ziegler de Winterthur, ainsi que les frais de mes bagages jusqu'à Marseille, et dont je lui tiendrai compte sur les cinq cent louis d'or de fonds qu'il doit mettre dans sa société avec moi, à teneur du dit acte de société ci-dessus.

A la Verrerie le 30 mai 1817. (Signature de M. Gachet).

Voici donc la fameuse société de capitalistes suisses dont Gachet parlait aux ministres du roi D. João VI. Le moins qu'on puisse dire est que cette société était en tout cas fort restreinte et l'on comprend alors pourquoi Gachet essayait à Rio de Janeiro de faire concéder les terres à son nom propre, moyennant quoi il fournirait capitaux, instruments aratoires, bétail, etc.

۷I

Le 11 mai 1818, le sieur Gachet ayant signé l'accord avec le Gouvernement royal pour l'établissement de la colonie suisse, et après avoir obtenu le 5 du même mois la nomination de Brémond en qualité de consul général de Portugal en Suisse, il s'empressa de retourner au pays. Il fit diligence. En effet, nous le trouvons à Fribourg le 21 septembre 1818, présentant au Gouvernement fribourgeois le traité de colonisation signé par D. João VI.

Les choses cependant n'avançant pas assez vite au gré des deux associés, le sieur Jean-Baptiste Brémond envoya à son tour une note, parue dans l'ouvrage de M. Raffard, et dont nous extravons le passage suivant:

Note confidentielle

que le soussigné, Consul de Portugal en Suisse, a l'honneur de remettre à S. Em. Monsieur l'Avoyer et Conseil d'Etat de la Ville et République de Fribourg, d'après l'autorisation de sa Cour.

Le Brésil ouvre aujourd'hui son immense territoire à l'industrie des habitants de la Suisse et je m'estime heureux d'avoir été nommé Consul de Portugal en Suisse par S.M.T.F. et d'avoir l'honorable mission d'offrir à la Suisse de nouveaux moyens de prospérité et de bonheur pour ses habitants.

Dans le Brésil, les Suisses seront traités sur le pied des nationaux portugais et seront naturalisés brésiliens; des concessions gratuites de terres sont offertes à tous les Suisses, et Sa Majesté Très Fidèle se chargera, en faveur des familles pauvres de la religion catholique, apostolique et romaine, des frais de passage des ports de mer de l'Europe dans ses Etats du Brésil; elle viendra de plus généreusement à leur secours en leur fournissant les moyens d'arriver sur les terres qui leur seront concédées, et Elle leur fera le don des chevaux, vaches et autres bestiaux nécessaires à l'agriculture et des grains pour ensemencer les terres concédées; enfin, Elle pourvoira généreusement à tous leurs besoins pendant les deux premières années de leur établissement.

Les Suisses qui voudront cultiver les denrées coloniales, en sucre, café, coton, tabac, indigo, etc., recevront des terres dans les latitudes propres à ces riches cultures et jouiront, comme les Portugais, du droit d'avoir des nègres; ceux qui voudront exercer des arts et métiers seront favorablement accueillis et il sera accordé des privilèges pour toutes sortes de découvertes et innovations qui seront d'une utilité reconnue.

Enfin, si une capitulation militaire pour un ou plusieurs régiments entre dans les conventions de la Suisse, S.M.T.F. en recevra avec empressement la proposition, qui lui en sera faite par les louables Cantons et Elle donnera tous ses soins pour que le service militaire soit aussi agréable qu'utile aux particuliers qui s'y destineront, pour qu'il devienne pour le présent et pour l'avenir le gage d'une alliance perpétuelle entre les deux hautes parties contractantes.

Les premières négociations pour une colonisation de Suisses au Brésil ayant été entamées par le louable Canton de Fribourg et la première expédition se bornant à cent familles, elles seront prises en grande partie dans ce canton; mais si, comme on n'en peut douter, ce premier envoi de colons réussit, il sera bientôt suivi de plusieurs autres expéditions dont l'autorisation me sera donnée. S.M.T.F. ne veut que des personnes honnêtes et sans reproches et, pour remplir plus exactement ses intentions, lorsque le Consul recevra de nouveaux ordres, il aura l'honneur de s'adresser directement aux Gouvernements cantonaux pour leur indiquer la quantité de familles qu'il sera autorisé à accepter, les états et les métiers qu'on désirerait de préférence et les prier de ne choisir que des personnes telles que S.M.T.F. les désire et auxquelles ils voudront bien délivrer des attestations de bonne conduite. C'est ainsi que les liens d'union et d'amitié se resserreront entre les deux Gouvernements.»

Comme on le voit, Brémond sut présenter les choses sous leur jour le plus favorable et si sa sincérité et son désintéressement avaient été de pair avec son habileté, on ne pourrait que louer son activité. Le résultat dépassa du reste les espérances des deux associés car, non seulement le Gouvernement fribourgeois agréa le traité, mais encore les Cantons de Berne, Vaud, Valais, Soleure, Argovie, Lucerne et Schwytz s'intéressèrent au projet et décidèrent d'y participer.

Le gouvernement de Fribourg alla même jusqu'à déclarer: «... estimons pleinement justifié l'octroi d'un don et joignons à la présente une assignation de 4000 francs sur notre trésorerie en faveur de Monsieur Sébastien Nicolas Gachet». Il ajoutait les considérations suivantes: «le succès de cette entreprise a surpassé tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre. Si on met en balance les avantages inappréciables qui doivent en résulter pour la Suisse et les bienfaits énormes que le zèle et l'habileté de M. Gachet ont obtenu de la munificence du roi...» Pour sa part, le gouvernement de Berne devait donner à Gachet la somme de 2000 francs et il semble que les autres Cantons eurent également le même geste. Nous ne pensons pas que Gachet ait suggéré lui-même que l'octroi de largesses serait le bienvenu, mais, pour cela, n'y avait-il pas son compère Brémond?

L'unique condition posée à Gachet fut que celui-ci ne demanderait pas plus de 5 francs à chaque colon pour les frais de transport. Ce n'était pas beaucoup et les associés durent accepter cette condition avec de fortes réserves mentales.

Tout le monde étant d'accord, Brémond, toujours en qualité de consul général de Portugal, fit paraître un «Avis officiel à toutes les personnes qui ont demandé à faire partie de la colonisation suisse au Brésil». Grâce à H. Raffard, nous pouvons en donner les extraits principaux:

2. Pour être admis au nombre des colons, il faut être muni d'un certificat de probité et de bonne conduite des Autorités Ecclésiastiques et Civiles de sa paroisse et présenter au Consul un passeport ou permis de partir du Gouvernement d'où le colon ressort; il faut de plus, pour que le Consul admette un colon, qu'il soit laborieux et propre au travail de la terre ainsi que tous ses enfants en âge de travailler.

Le chef de chaque famille, ainsi que tous les individus, autant que possible, qui composeront sa famille doivent être exempts d'infirmités, surtout des plus graves et des suivantes: la phtisie, le crétinisme, l'idiotisme, la folie, la manie, la cécité; en un mot toute espèce de maladies contagieuses ou de maladies chroniques qui les rendraient impropres au travail serait une raison d'exclusion.

3. Les enfants au-dessous de trois ans seront admis, moyennant l'engagement pris de la part des parents d'entretenir la plus grande propreté sur eux; pendant le voyage et la traversée, ils seront aux frais des parents, ce qui ne sera pas une forte charge vu que les vivres étant fournis en quantité suffisante, les parents ne seront pas pour cela dans le cas de demander une augmentation de rations; d'ailleurs il sera pris des mesures afin que les frais de passage à payer pour ces enfants soient réduits au taux le plus bas et, pour ne rien laisser d'arbitraire à ce sujet, le Consul a demandé qu'ils fussent fixés au plus bas possible avec les armateurs et, dès que la chose sera terminée, il en donnera connaissance aux intéressés.»

Conformément à l'article 8 du traité de colonisation, Mgr Yeni, évêque du diocèse, désigna deux prêtres pour participer à l'émigration: le R.P. Joye, curé de Villaz St-Pierre, et le R.P. Arby, vicaire.

De leur côté, les Cantons qui participèrent à l'émigration nommèrent des commissaires chargés de la police du convoi, dont voici les noms: pour le Canton de Berne, Mr de Limer; pour le Canton de Soleure, le colonel Schmid; pour le Canton de Lucerne, le capitaine Theiler; pour le Canton de Fribourg, Mr Louis Porcelet; ce dernier, pour satisfaire aux exigences de l'article 7 de la convention, assumait le rôle de médecin de la colonie.

Tout semblait devoir marcher normalement et on commença activement à dresser les listes des émigrants, des «Brésiliens» selon l'expression de l'époque.

VII

En octobre 1818, Gachet écrivait déjà à l'Avoyer du Canton de Fribourg et soulignait les difficultés qu'il rencontrait pour la réalisation de son projet, à cause de la concurrence agressive d'autres entreprises d'émigration établies depuis longtemps dans le pays. A cette même époque, il entreprenait de régulariser sa situation avec Marialva, qui avait reçu l'ordre de lui verser mille francs par mois pendant tout le temps qu'il séjournerait en Europe dans le but d'y organiser et transporter les émigrants.

C'est à cette occasion qu'il demanda à l'Ambassadeur portugais d'obtenir du gouvernement de Louis XVIII, entre autres privilèges, que les émigrants fussent entièrement exemptés d'impôts pour le chargement et approvisionnement des navires qui les conduiraient de Marseille au Brésil. Le marquis de Marialva faisait tout son possible pour satisfaire le roi, son maître, allant même jusqu'à avancer de sa propre bourse les sommes nécessaires, mais il dut bientôt renoncer à obtenir quoi que ce fut du gouvernement de Paris.

Au mois de janvier 1819, Gachet informa l'ambassadeur du Portugal à Paris qu'il lui semblait préférable que le transport des familles suisses et de leurs bagages eut lieu, contrairement à ce qui avait été établi, par la Hollande. Ils descendraient le Rhin jusqu'à Rotterdam où il serait possible de préparer les navires qui les transporteraient, selon la convention, au Brésil. Marialva, de son côté, confirmait que «la navigation du Rhin était facile, commode, et payait peu d'impôt».

Gachet semble être parti immédiatement pour la Hollande après son séjour à Fribourg, non sans s'être lesté des quelques milliers de francs que représentaient ses honoraires arriérés, et que Marialva paya de sa poche, car les fonds n'étaient pas encore parvenus du Brésil.

De passage à Paris, il écrivit à Rio, se plaignant amèrement de ne point avoir encore reçu l'Ordre du Christ qu'il estimait mériter pour les services rendus et ceux qu'il continuait à rendre; il revenait avec insistance sur le grand prestige que cette décoration lui donnerait, et qui faciliterait sa mission auprès de la Confédération helvétique. Gachet savait invoquer toutes sortes d'arguments, même les plus imprévus, pour satisfaire ses ambitions personnelles. A maintes reprises, il revint à la charge, appuyant sa prétention sur le fait d'avoir écrit dans la «Gazette de Lausanne» un article défendant le Brésil et réfutant les critiques portées par l'ambassadeur d'Autriche, le comte von Eltz, de retour du Brésil où il avait commandé la mission qui amenait la princesse D. Leopoldina à son époux, le prince Pierre, fils aîné de D. João VI.

Une communication de Gachet à l'ambassadeur du Portugal à Paris lui annonça finalement qu'une expédition comprenant 1800 personnes environ partirait vers le milieu de juin, sous sa conduite, pour Rio de Janeiro. A cette fin, le Portugal devait payer 72 contos, ce qui représentait à l'époque environ 420 000 francs, soit la moitié (?) du fret, sans compter 50 000 francs avancés par Marialva pour l'achat de vivres.

L'Ambassadeur portugais entra aussitôt en pourparlers avec les gouvernements de Bade, Hesse, Bavière et Prusse, ainsi que des Pays-Bas, afin d'obtenir le libre transit à travers leurs territoires des colons qui s'embarqueraient à Bâle et descendraient le Rhin jusqu'au port le plus apte au départ de l'expédition. Le gouvernement hollandais refusa catégoriquement toute exemption d'impôt, celui de Bade accéda à la demande, tandis que les autres ne répondirent pas à temps.

Le départ de l'expédition dut être ajourné au mois de juillet et Marialva communiqua les décisions prises à J.-B. Brémond, le consul de Portugal à Berne. Celui-ci souleva alors subitement mille difficultés et Gachet dut partir en toute hâte pour Berne afin «d'aplanir les difficultés imaginaires créées par le dit Consul». Quand on connaît le contrat d'association des deux compères, on peut se demander ce qui avait bien pu se produire. Enfin, au mois de juin 1819, Marialva pouvait annoncer que les prétendues difficultés surgies devant Brémond avaient disparu. A ce sujet, l'Ambassadeur écrivait que celles-ci «l'avaient fait s'engager envers le Gouvernement fribourgeois à donner un subside de 3 à 5 batz par jour à chaque colon qui partait dans la première expédition et qui avait été mis en retard par suite de la décision, très juste d'ailleurs, qui

avait été prise, de transporter toute la colonie d'une seule fois». Tout en le regrettant, Marialva s'en consolait en disant que cette dépense supplémentaire de 2 contos, environ 12 000 francs, aurait comme avantage de démontrer l'esprit d'équité du Gouvernement portugais et de mettre ainsi fin aux intrigues qui s'opposaient au courant migratoire vers le Brésil.

Un officier de l'Ambassade, José Ignacio da Cunha Candido, avait été envoyé à Amsterdam, muni des pouvoirs nécessaires afin de régler le départ de l'expédition. D'Amsterdam cependant, les lettres ne tardèrent pas à pleuvoir pour réclamer de nouveaux fonds car un des navires, le «Camillus», à bord duquel se trouvait le sieur Gachet en personne, dut relâcher d'urgence à Ramsgate à cause d'avaries graves. Pour comble de malheur, Gachet n'avait pas fait assurer les navires et leur cargaison comme il lui avait été ordonné par le marquis de Marialva, mais avait employé l'argent destiné à l'assurance à on ne sait quelles autres fins. L'officier portugais informait par ailleurs son gouvernement que trois navires n'attendaient que le vent favorable pour partir. Il demandait également de ne plus accorder aucune avance à Gachet, car celui-ci avait non seulement dépensé des sommes considérables mais laissait également derrière lui, partout sur son passage, des dettes fort criardes. Pour l'ambassadeur de Portugal à Paris, l'affaire devait se solder par la désagréable surprise d'avoir encore à payer 250 000 francs de dettes faites par le sieur Gachet.

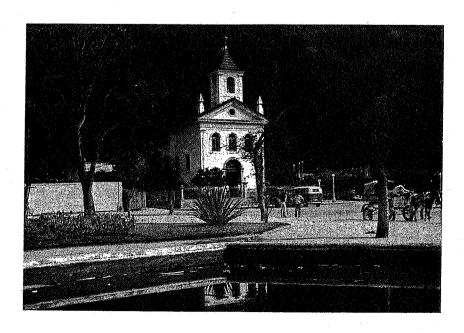
VIII

Pour pouvoir partir au Brésil, les émigrants avaient dû signer un engagement, dont les termes semblent avoir été établis par les deux associés sans que le gouvernement royal en ait eu connaissance et auquel aucune contrepartie n'était stipulée. Voici, à titre documentaire, le texte du dit engagement, que nous tenons du professeur R. Loup:

«Ayant obtenu la faveur d'être admis au nombre des colons pour la colonie suisse à établir au Brésil, conformément au traité accordé par S.M.T.F. le 11 mai 1818, contractons par les présentes l'engagement formel de partir pour cette colonie à l'époque qui sera fixée, et de nous rencontrer au lieu de rassemblement au jour indiqué pour le départ, à peine d'être passibles des retards, frais et dommages qu'occasionneraient la non exécution de cet engagement.»

Le transport des colons s'effectua de la façon suivante: ceux venant des cantons de Fribourg, Valais et Vaud, s'embarquèrent le 4 juillet à Estavayer, sur le lac de Neuchâtel, descendirent la Zihl pour franchir le lac de Bienne et descendre ensuite le Rhin; le second groupe, composé de

Nova Friburgo: Praça do Suspiro.



ceux de Berne et Lucerne venus par la Reuss, se réunit sur l'Aar et rejoignit le premier groupe à Bâle.

La convention signée par le sieur Gachet, ainsi que le traité d'émigration, établissaient que le Gouvernement royal accueillerait cent familles, soit environ 650 personnes. Or, ce furent près de 2000 personnes qui s'inscrivirent et partirent. Le résultat fut que les entrepreneurs chargés du transport des émigrants et de leurs bagages, et qui avaient prévu des embarcations pour 700 personnes, colis compris, se trouvèrent débordés par la quantité des bagages et le nombre des passagers qui dépassait de plus du double ce qui avait primitivement été prévu. On dut frêter des embarcations de fortune où l'on entassa tant bien que mal hommes et bagages, sans se soucier du confort et de la sécurité, et encore moins de l'hygiène. Nous verrons du reste les mêmes faits se reproduire pour le trajet de Hollande au Brésil.

D'après les accords, les émigrants avaient droit à 150 ou 200 livres de bagages et les caisses devaient avoir des mesures réglementaires. Or, afin de satisfaire leurs intérêts particuliers, Gachet et Brémond encombrèrent les barques de colis et de caisses pleins de marchandises qu'ils se proposaient de revendre aux colons une fois sur place. Que l'on s'imagine cette masse d'environ 2000 personnes, comprenant enfants, femmes et vieillards, transportant meubles, ustensiles et bagages, le tout entassé pêle-mêle sur des embarcations et traversant ainsi la Suisse. Les mémoires et périodiques de ce temps relatant la chose dégagent une tristesse infinie. Les émigrants eurent aussi à pâtir de la faim, du fait de l'incurie et surtout de la rapacité des deux associés. Les choses en arrivèrent à un point tel que les populations qui virent passer ces pauvres gens en furent émues et leur apportèrent spontanément aide et nourriture. Pour comble de malheur, une épidémie de variole se déclara, suivie bientôt de la dysenterie causée par les eaux de la Meuse.

Cependant, les émigrants supportaient avec résignation les dures épreuves de ce voyage, animés par le vif espoir de la terre promise et d'une vie future tranquille, large et féconde.

A l'intérieur même de la Confédération, les droits de péage subsistaient, et comme on avait oublié de demander l'exemption et le droit de passage à la République de Neuchâtel, les émigrants durent acquitter ce droit. Le long du Rhin, les malheureux se heurtèrent à de grandes difficultés; les Etats riverains les laissèrent passer sans demander le payement des droits, mais les villes appartenant à la Prusse l'exigèrent. Il y eut tant d'empêchements, de retards, de vexations, que, partis le 10 juillet de Bâle, les émigrants n'atteignirent Dordrecht, en Hollande, que les 30 et 31 du même mois. Ils espéraient pouvoir s'embarquer immédiatement mais il n'en fut rien. Là encore, les difficultés et les complications devaient s'amonceler et ils durent séjourner pendant plus d'un mois en Hollande. Objets de commisération et de pitié, si certains purent se promener dans le pays, visiter les plages et les villes, la majorité demeura parquée dans des baraquements, le plus souvent sans avoir même de quoi manger. Un grand nombre d'émigrés contractèrent des fièvres dans les canaux hollandais et quelques-uns devaient en mourir pendant la traversée.

Après un long mois d'attente, pendant lequel le moral des émigrés fut mis à rude épreuve, les navires furent enfin prêts. Mais le nombre des passagers étant trop élevé pour les moyens prévus, ce fut dans les pires conditions que les malheureux entreprirent ce voyage qui devait durer trois mois. Pour donner une idée de la rapacité de Gachet et de Brémond, il suffit de dire que, pour éviter des frais jugés par eux superflus, ils firent puiser de l'eau du fleuve pour remplir les réservoirs d'eau potable des navires pour ne point devoir la payer... Que l'on s'imagine ce que dut être ce voyage de trois mois pour ces pauvres gens, affaiblis par les fatigues, les privations et attaqués par les maladies, n'ayant pour boisson que de l'eau corrompue! Mais qu'importait pareille misère aux deux associés? L'acte préliminaire, signé par le Gouvernement royal ne prévoyait-il pas que le transport serait payé même pour ceux qui mourraient en voyage si la feuille d'embarquement était présentée?

Entassés sur sept bateaux, un huitième ne transportait que des bagages et arriverait plus tard, les «Brésiliens» se répartissaient de la façon suivante: le «Camillus», 119 passagers; «l'Elisabeth-Marie», 228; «l'Heureux-Voyage», 442; le «Deux-Catherines», 357; le «Derby-Elisa», 233; le «Daphné», 197; et «l'Urania», 412 passagers. En ajoutant les membres de l'équipage, on aura une idée de l'entassement dans lequel les malheureux émigrants voyagèrent. Il n'était pas question de parler de confort. mais même la plus élémentaire hygiène fit défaut. La tempête,

le mal de mer, l'eau putréfiée, tout s'en mêla. On retrouve dans les récits de l'époque des descriptions de scènes lamentables. Des 1988 personnes embarquées en Hollande, seules 1682 arrivèrent en novembre 1819 à Rio de Janeiro; 306 passagers avaient péri en cours de route.

Il avait été convenu entre le Gouvernement royal et le sieur Gachet que, vu les aléas que les voyages présentaient à cette époque, les navires chargeraient le double de vivres et d'eau nécessaires à une traversée normale. Cela ne fut pas exécuté. A qui en revient la faute? On pourrait la faire retomber sur Gachet mais la chose n'est pas certaine et il est juste de lui accorder le bénéfice du doute. Il porte bien d'autres responsabilités, établies de façon incontestable, pour que l'on puisse lui faire grâce de quelques autres.

IX

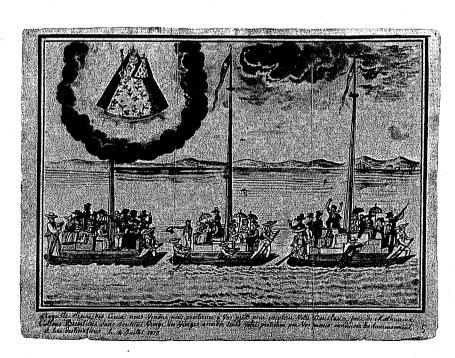
Pendant que se préparait l'expédition en Europe, le Brésil se préparait à recevoir les colons. Le 16 mai 1818, D. João VI avait ordonné par décret d'apprêter et organiser la colonie. Les terres nécessaires à l'installation des colons dans le district de Cantagallo avaient été achetées et Mgr Miranda nommé inspecteur de l'établissement de la colonie. Un emprunt fut décidé pour pourvoir aux dépenses et émis en actions de 400 000 reis, soit 2400 francs de l'époque, remboursables en huit échéances à la fin de chaque année. En janvier 1821, on comptait une entrée de 35 contos 20000 pour «emprunt gratuit» et 49 contos de «dons gratuits», soit au total 84 contos 200000 reis, ce qui représentait 505 200 francs. A fin janvier, le reliquat était à peine de 17 contos, c'est-à-dire 102 000 francs. Chacun prenait à cœur l'établissement de la colonie, les dons affluaient dans les coffres royaux; certains donnèrent même d'importantes sommes et gardèrent l'anonymat.

Miranda fut d'avis de répartir les Suisses sur deux terrains d'une lieue de longueur sur trois de fond et de construire à Morro Queimado cent habitations provisoires destinées à l'emplacement futur de Nova Friburgo. Le restant des terres serait réparti ultérieurement. On attribua à chaque famille une parcelle de 600 mètres sur 1500. Le Roi suivit personnellement et avec la plus grande attention les progrès réalisés et annota de sa main les rapports et projets.

Les colons étaient attendus en septembre 1819. Miranda prit toutes les mesures utiles pour les recevoir, fit construire maisons et routes. On réquisitionna auprès du commandant militaire de

Ex-voto provenant de la chapelle de Lorette (Fribourg), aujourd'hui dans la collection d'ex-votos de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Fribourg. (Photographie Bibliothèque cantonale et universitaire, Fribourg). «Auguste Reine des Cieux nous Venons nous prosterner à Vos pieds pour implorer Votre assistance pour de Mal-heureux Collons Brésiliens. Sans Soutient Vierge des Vierges acliens. Soutient cordez leurs Votre protection par Vos prières conduisez les heureusement à leur destinations. le 4 juillet 1819.»

Le départ d'Estavayer.



Macacú les troupes nécessaires pour escorter les colons. L'hôpital de Macacú reçut des dons de toutes sortes à distribuer aux émigrants, argent, vivres, vêtements, médicaments, ustensiles divers, et dans cette longue énumération nous trouvons même quatre camisoles de force pour «certains agités».

Chaque individu recevrait 160 reis, soit 1 fr. 40 actuel, par jour pendant la première année, et 80 reis par jour au cours de la seconde pour pouvoir subvenir à son alimentation. Chaque famille devait recevoir en outre une moyenne de 2 bœufs, 3 porcs, 60 litres de blé et de haricots, 20 litres de fèves, 120 de riz, 80 de pommes de terre, 173 de maïs, 40 de mamona, 27 de lin et de chanvre. Ils seraient exemptés d'impôts pendant dix ans.

Une chose ressort clairement de l'étude des documents de l'époque, c'est l'effort et la bonne volonté de chacun pour mener à bien l'entreprise. On fit imprimer en deux langues l'itinéraire des colons, et les conseils, avis et recommandations n'y étaient pas ménagés. Entre autres informations, on leur annonçait qu'ils trouveraient dans les magasins de Morro Queimado tout ce dont ils pourraient avoir besoin, ainsi que les prix et conditions de crédits.

Les médecins José Feliciano de Castilho, professeur à l'Université de Coimbra, Jorge Joaquim Almeida, chirurgien, Duarte Salustiano Arnaud, médecin du roi et professeur à l'Académie de Porto, ainsi que le Dr Ritter, s'offrirent volontairement comme médecins de la colonie, n'exigeant pas d'honoraires; ils furent promptement agréés. Le Dr Castilho devait réclamer et obtenir que l'on installa également une pharmacie et proposa que le Dr Ritter en soit nommé titulaire.

Toutes les mesures humainement possibles furent donc prises par le Gouvernement royal. Mais nous verrons que la bonne volonté ne suffit pas toujours.

Les colons suisses arrivèrent à Rio de Janeiro de novembre 1819 à fin mars 1820. Les difficultés recommencèrent presque aussitôt du fait que l'on attendait 650 à 700 personnes et que rien n'était préparé pour recevoir ces 1682 passagers, dont 946 du sexe masculin et 736 du féminin.

Malgré toutes les souffrances déjà subies, les pauvres gens étaient encore pleins d'espérance et de courage et croyaient fermement avoir touché la Terre promise. Après leur débarquement, ils furent transportés à Tamby, où, selon les rites et usages consacrés au Brésil depuis sa découverte, les émigrés, devenus immédiatement sujets de S.M.T.F. le roi de Portugal, Brésil et Algarves, assistèrent à un Te Deum. Ils furent répartis ensuite tant bien que mal dans des habitations, jusqu'à ce que chacun ait reçu ses hardes, meubles, etc.

Alors commença le calvaire des 180 kilomètres séparant Rio de Janeiro de Nova Friburgo. La majorité fit la route à pied, transportant ses hardes; ceux qui étaient trop faibles, les femmes, les enfants et les vieillards, firent le trajet dans des charrettes tirées par des bœufs. Pour comble de malheur, on était en pleine saison des pluies; les charrettes s'embourbaient, les bêtes glissaient dans la boue et la pluie tombait aussi fort qu'elle peut tomber au Brésil. Dans toutes les localités où ils passèrent, ils furent accueillis avec bonté par les habitants et l'hospitalité traditionnelle fit des prodiges. Pour traverser la montagne, on leur fournit des mules, mais toujours en nombre insuffisant. Du 15 novembre au 4 février, c'est par groupes que les émigrants arrivèrent au pied du Morro Queimado, après 15 ou 16 jours de voyage depuis Rio.

On installa les arrivants au fur et à mesure, on leur distribua logement, vivres, ustensiles et argent; les premiers arrivés furent naturellement les plus heureux.

Il serait indiqué maintenant de parler un peu des colons eux-mêmes. Car si cette colonie ne donna pas les résultats espérés, il faut reconnaître qu'elle contenait en elle des germes d'échec. Une trop grande quantité d'individus inutiles la composait; des vieillards et des enfants ne représentent, dans une société colonisatrice, qu'un lourd poids mort. D'autre part, ce qu'il aurait fallu, c'étaient des paysans, des travailleurs de la terre, connaissant si possible les cultures tropicales. Or, ce n'était pas le cas. Il semble même qu'un certain nombre de colons, non seulement étaient ignorants du travail de la terre et absolument incapables de la faire fructifier, mais étaient aussi assez peu recommandables par leur passé. Disons que c'étaient pour la plupart des «heimatlos» qui avaient été imposés par le Gouvernement fribourgeois. On peut alors se demander quelle comédie joua le sieur Brémond lorsqu'il fit publier son avis dans lequel un certificat de bonnes mœurs était exigé ainsi qu'une capacité physique de travail.

Ce furent donc 1682 personnes que l'on entassa dans les baraquements primitivement destinés à 700. Ces habitations, nous l'avons vu, étaient mal construites et posées à même le sol; conçues pour 7 à 8 personnes, elles furent habitées par des groupes de 15 colons. On leur donna le nom de familles artificielles et ils durent se contenter de recevoir et travailler le même lot de terres. En pleine saison des pluies, malgré l'air pur et salubre des montagnes, des épidémies devaient bientôt se déclarer. En seize mois, 123 personnes moururent, dont 71 hommes et 52 femmes.

Le 23 avril 1820 eut lieu le tirage au sort par numéro des lots constituant le patrimoine de chaque famille. Ce tirage fut effectué en présence de Mgr Miranda, du Directeur Lieutenant-colonel João Manoel Moraes Pessanha, du 1er médecin José Feliciano de Castilho, du 2e médecin José Duarte de Salustiano Arnaud, Thomé Maria da Fonseca Silva, Antonio José da Paiva Guedes, du chevalier Porcelet, Quévremont, João Pedro Voirol, capitaine général de Cantagallo, Manoel Vieira de Souza, Dr Jean Bazet, du vicaire R. P. J. Joye et de tous les chefs de famille.

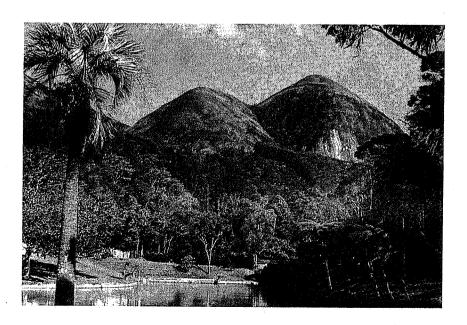
Si les choses tournèrent assez mal par la suite pour la colonie, au début tout semblait devoir s'arranger et un voyageur qui visita Nova Friburgo en a laissé un tableau qui n'est pas des plus mauvais. Ce récit est dû à un certain Quoy, qui, en 1820, voyageait au Brésil à bord de la «Physicienne». Voici comment il décrit la colonie:

«Cent maisons construites avec ordre et régularité, composées d'environ vingt appartements séparés, divisés chacun en quatre pièces. La moitié des édifices forment à l'entrée de la vallée une place carrée, où les yeux sont choqués par la présence du pilori, mais c'est dans les usages du pays. A l'autre extrémité de la ville, du côté de Cantagallo, sont une autre place et une rue très longue où demeure l'inspecteur. A gauche, sur une colline peu élevée sont situées la «Real Fazenda de Morroqueimado» et différentes autres habitations, parmi lesquelles celles du pharmacien, du médecin, du vicaire, du juge, etc. Toutes sont entourées d'un jardin, mais n'appartiennent pas aux colons, elles ne leur sont cédées que pour un certain nombre d'années, aux termes desquelles on suppose leurs industries assez prospères pour leur permettre d'en construire d'autres, les premières restant pour de nouveaux habitants. Des rues sont tracées dans l'espace laissé entre les groupes de maisons, et le terrain divisé est concédé à qui, plus tard, désirerait y construire.

Le genre de construction employé est fort simple et élégant. Le logis carré soutient le toit. Les murs sont d'argile dure, solidement maintenus par des lattes de bois, le tout recouvert d'une substance blanchâtre, composée d'une sorte de chaux feldspathique, qui donne à ces constructions une apparence d'excellents édifices. C'est à Mr Miranda que l'on doit l'existence de Nova Friburgo sous cet aspect.

Au commencement, le sol était entièrement planté de grands arbres. Il fut nécessaire de défricher une aire suffisante, travail long et pénible. Dans ce but, on fit venir de Rio et de Minas Geraes des maçons, charpentiers, et autres ouvriers, qui durent trouver sur les lieux mêmes ce dont ils avaient besoin pour construire de nouvelles habitations.

Nova Friburgo: Parc São Clemente.



De tels travaux étaient considérables pour n'importe quel pays, et pour le Brésil, où la lenteur entre comme élément indispensable dans toutes les opérations mécaniques des habitants, cette tâche était encore plus importante.

Des logements furent distribués aux familles, mais comme elles n'étaient pas toutes composées du même nombre d'individus, celui désiré fut complété par la réunion dans une même maison de personnes convenant le mieux. La même méthode fut adoptée également pour la division des terres, sans toutefois communauté de biens. Chaque colon, à son arrivée, reçut un arpent de terre. En donnant une surface de terrain supérieure à celle possible de cultiver, on pensa davantage au futur qu'au présent.

Chacun des lots remis aux familles fut tiré au sort, de telle sorte que certains colons furent obligés d'aller vivre à cinq, six, voire huit lieues de Nova Friburgo, car il était de l'intention du Roi que les colons restassent sur leurs terres et non pas concentrés dans les villes.

Au moment de notre arrivée au mois d'août 1820, les Suisses étaient en possession de leurs terres depuis deux ou trois mois. La première chose qu'ils eurent à faire et la plus pénible fut d'abattre les arbres, les brûler, et préparer une superficie de terrain suffisante pour chaque famille, car les 160 reis alloués, soit un franc par jour pour la première année et la moitié pour la seconde, permettaient à peine d'acheter du pain. Cette allocation n'était du reste versée que pendant deux ans, il était donc nécessaire que le chef de famille trouve un autre moyen de subvenir aux besoins des siens.

L'hiver est la saison la plus propice pour préparer le terrain, car, contrairement aux autres époques, il n'y a pas de pluie. Aussi est-ce pour cette raison qu'on exhortait sans cesse les colons à profiter de la bonne saison.

Malgré les grands soins pris, on ne peut garantir qu'il n'y ait des colons mis en retard, soit pour des causes fortuites, soit par manque de pratique, ou encore maladie ou paresse, et il est à craindre, si l'aide financière venait à faire défaut, que certains colons ne tombassent dans la misère.

C'est aux flancs des montagnes que la culture réussit le mieux. La terre vierge que l'on a trouvé ici est, en réalité, un humus très noir, léger, qui ne demande guère à être travaillé. Un instrument fort simple, confectionné d'un morceau de bois aplati, comme on en voit aux îles Sandwich, suffit à creuser le sillon destiné à recevoir les semences. Dans cet heureux pays, tout prospère de façon extraordinaire. Fruits et légumes d'Europe y poussent admirablement, bien que certains arbres, entre autres le pêcher, perdent leurs feuilles à l'époque correspondante à notre hiver.

Mais il y a encore bien à faire pour améliorer les cultures. On conseilla alors aux colons d'imiter, pour commencer, les Brésiliens, jusqu'à ce que la commission, formée par l'inspecteur et composée d'hommes remarquables, ait pu déterminer le système agricole à suivre, après des études précises et exactes sur les lieux.

Le 6 août, nous nous réunîmes dans la chapelle, où des enfants des deux sexes étaient rangés sur deux rangs. Parmi eux, 33 portaient inscrit sur leurs chapeaux «orphelin». Ces pauvres créatures trouvèrent en M. Miranda un second père, qui les adopta et les vêtit entièrement à ses frais. On a ouï dire que ce bel exemple fut suivi par le colonel Nascente Pinto, qui éleva ainsi quatre enfants.

On procéda, premièrement, à la bénédiction du drapeau destiné à la colonie, porté par le propre lieutenantcolonel qui marchait en tête du cortège. Venaient ensuite Machado de Miranda, accompagné des autorités locales et des districts voisins, un groupe d'hommes formant la garde nationale, et enfin les habitants.

De longues lignées d'arbres que l'on avait plantés faisaient une promenade fort agréable. Face à la Chancellerie, des couronnes avaient été placées et un arc de triomphe de feuillage dressé, sous lequel on dansa toute la nuit. Le cortège s'arrêta sur la place royale pour l'inauguration de laquelle, Quévremont, français et commissaire général de la police locale, prononça un discours de circonstance. Quand nous arrivâmes à l'endroit où devait être construit le collège, on posa la première pierre sur laquelle était gravée l'inscription suivante:

Johannes VI Litterarum et Morum Studio D. An. 1820 Aug. 6

Porcelet prononça alors un discours, tandis que le chancelier Miranda adressait quelques paroles aux enfants et distribuait ensuite des prix à ceux qui avaient montré plus d'aptitude et de zèle à l'étude. Ces prix, initiative du Chancelier, consistaient en vêtements complets et 75 francs en argent. Durant toute la cérémonie, on entendit mille acclamations et je fus ému en voyant les larmes couler sur les joues du vénérable vieillard qui se montra si parfaitement digne de représenter le bon Roi qui l'avait placé à la tête de la colonie.

Le cortège se dirigea ensuite sur l'emplacement projeté pour l'hôpital, où le Dr Boget prononça un discours. On procéda également à la pose de la première pierre qui portait l'inscription suivante:

Johannes VI Regalis Beneficientiae affectus An. 1820 Aug. 6

Puis nous allâmes écouter la messe, après quoi, nous reconduisîmes Miranda chez lui.»

Malheureusement, la situation n'évolua pas aussi bien qu'il aurait été désirable. Une grande partie des colons, comme nous l'avons vu, ne savait pas travailler la terre et surtout ignorait tout des cultures tropicales; d'autres souffrirent de la différence de climat, de nourriture, de langage, des usages, et surtout des procédés de travail. A la difficulté des communications et la presque impossibilité de vendre les produits du sol, vinrent bientôt s'ajouter encore les ennuis provoqués par la situation politique du pays. Les commissaires du Gouvernement royal se rendirent rapidement compte que la colonie ne pouvait subsister dans les conditions où elle se trouvait, pour la raison, toujours la même, que le nombre des colons s'était trouvé triplé. Ils firent rapport mais les circonstances n'étaient pas favorables. Le Gouvernement royal se trouvait alors aux prises avec de grandes difficultés.

X

En mai 1819, la Confédération helvétique avait nommé Sébastien-Nicolas Gachet consul de Suisse à Rio de Janeiro.

Cependant, les plaintes les plus diverses à son sujet étaient arrivées aux oreilles de Marialva et à la Cour de Rio, et quand, à fin février 1820, Gachet était arrivé au Brésil, il avait trouvé sa position et sa renommée fortement ébranlées.

Rendu responsable de tous les déboires subis par la colonie, tant aux yeux du gouvernement qu'à ceux des colons et arrivé le dernier, il devait amèrement songer au proverbe qui veut que les absents aient toujours tort. Mais le citoyen de Gruyère n'était pas homme à se laisser abattre, et prenant les devants, il présentait, dix jours après son arrivée, au Gouvernement royal, un long mémoire dans lequel il réfutait avec éloquence les principaux chefs d'accusation et «les calomnies» dont l'abreuvaient ses compatriotes. Il remettait son diplôme l'accréditant comme consul général de la Confédération à Rio et présentait une communication du Gouvernement fribourgeois, datée du 28 mai 1819, adressée au Gouvernement royal, dans laquelle les éloges ne lui étaient pas ménagés.

Il paraît assez probable qu'au moment où Gachet remettait sa patente de consul au gouvernement de D. João VI, le Gouvernement fribourgeois devait être revenu sur ses sentiments, car les plaintes avaient aussi afflué en Suisse. S'il est vrai que la patente de consul du sieur Gachet ne fut jamais annulée, il n'en est pas moins certain que le Gouvernement royal se refusa toujours à l'agréer pour valable et que la Confédération n'insista pas beaucoup pour la faire reconnaître.

Dans son rapport relatif aux «calomnies» portées contre lui, le citoyen de Gruyère déclarait «à la face de l'univers» qu'il n'avait rien à se reprocher, car il avait loyalement accompli ses obligations envers le gouvernement de Sa Majesté. Il affirmait, non sans une certaine audace, que les colons suisses n'avaient jamais été aussi bien traités et, ce qui laisse un peu rêveur, personne ne donna le plus petit démenti! Disons cependant, pour essayer d'être juste, que, s'il y eut une infinité d'irrégularités dans la conduite de cette expédition, il serait excessif néanmoins de faire jouer à Gachet le rôle de bouc émissaire. Une foule de profiteurs et d'aigrefins s'étaient rués sur les malheureux colons et chaque étape de leur long voyage avait été marquée par l'apparition de ces tristes personnages.

L'un des plus acharnés contre Gachet fut son ami et associé Brémond. Dans un rapport, il s'exprimait en ces termes sur le compte de son ancien ami: «Il a de grands talents qu'il faut rendre utiles, car personne ne les connaît et ne les apprécie mieux que moi. Mais j'informe V. Exc. que d'après le caractère de M. Gachet, il faut l'employer en lui donnant un traitement fixe et avis

de ne chercher aucun autre avantage quelconque; de plus, il faut lui tracer un cercle d'activité avec un ordre clair et précis d'exécution, sur lequel il n'y ait aucune matière à délibérer, et ne laisser à l'activité de son esprit que la perfection de l'exécution de l'ordre donné». Quant à Gachet, il prétendait que Brémond n'était plus en possession de ses facultés et écrivait: «il lui survint (pendant l'hiver 1819) un dépôt à la tête, je crains qu'il ne lui ait affecté quelques principaux organes; sa conduite porterait à le croire».

Une enquête fut bientôt ordonnée par le Gouvernement royal sur la gestion et les actes du citoyen de Gruyère. Les plaintes succédèrent aux plaintes, les accusations aux insinuations, les calomnies aux injures. Il est à souligner que Brémond attendit le départ de Gachet pour le Brésil avant de porter ses accusations.

De son côté, l'Ambassadeur portugais à Paris écrivait au gouvernement de Rio que les réclamations contre le consul Brémond arrivaient également en grand nombre. Parmi les principaux plaignants figurait un certain Frey, qui avait effectué le transport des émigrants jusqu'au port de Rotterdam; il réclamait 10 000 livres suisses. Or, l'Ambassadeur avait payé à Brémond, dans ce but, 9 000 livres suisses... En outre, Brémond avait reçu de Gachet la somme de 30 000 livres suisses et il prétendait en avoir déboursé 42 674 pour «dépenses secrètes et d'administration».

De présumé bourreau, Gachet ne devait guère tarder à passer au rang de victime. La commission chargée de l'enquête, présidée par de Gingins de Chevilly, ne fit qu'envenimer de plus en plus les choses. La boue qui en rejaillit retomba sur plusieurs personnes. Il est inutile de retracer ici tout le scandale qui résulta de cette fameuse enquête. Qu'il nous suffise de savoir que, parmi une quantité, hélas, importante de faits reconnus exacts, un flot de calomnies basses et abjectes déferla contre Gachet. On alla même jusqu'à l'accuser d'avoir fait empoisonner des colons pendant le voyage afin d'économiser la nourriture et pouvoir ensuite toucher les primes. De l'enquête ressort nettement la complicité de Gachet et de Brémond sur un certain nombre de points, suivie d'une brouille mortelle dont on ne connaît malheureusement pas les causes.

Gachet voyait son sort devenir de plus en plus incertain. Dans une supplique adressée au Roi, il expose le tragique de sa situation, qui ne peut laisser d'apitoyer, si coupable qu'il fut. Abreuvé d'amertume, malade et sans ressources, un nouveau malheur l'accablait: sa femme, enceinte, roulait au bas d'un escalier et, se blessant gravement, accouchait avant terme. «Privé de mes effets, surtout de mon linge, par suite du séquestre mis sur ce que je possède à Rio de Janeiro, à Morro Queimado, ma famille manque de tout». Il terminait son lamentable exposé en disant: «Enfin, à l'exception de l'Air, du Feu et de l'Eau qui ne me sont pas interdits, jamais chrétien n'aura souffert au milieu des Barbares ce que j'endure au Brésil à l'insu de Votre Majesté».

L'avis rendu par la commission d'enquête fut des plus défavorables pour Gachet. Il résulta des comptes faits par le Département royal des Finances que le sieur Gachet avait reçu de ce dernier 477 687 francs, sans compter les dettes qu'il laissait, et il prétendait recevoir encore une somme presque équivalente qu'il assurait lui être due.

XΙ

Malgré l'écrasement de la puissance napoléonienne et l'évacuation du Portugal par les troupes françaises, D. João VI était resté au Brésil. Les appels les plus pressants étaient adressés de la métropole à la cour de Rio, priant instamment le Roi de réintégrer Lisbonne. D. João VI avait non seulement fait la sourde oreille à ces appels, mais montré une véritable répulsion à accéder à la demande des Portugais. Le Brésil lui plaisait, il s'y était habitué et s'y trouvait, en outre, plus libre d'agir à sa guise, l'Angleterre ne pouvant y faire sentir ses pressions. On assistait à cette anomalie d'un Roi gouvernant la Métropole depuis un lointain pays que les populations portugaises considéraient toujours comme une colonie.

Cependant, les commerçants et les armateurs ne pouvaient pardonner à la Cour d'avoir ouvert les ports du Brésil au commerce étranger, ruinant ainsi leur monopole, et, en 1820, le régime constitutionnel était proclamé à Lisbonne et les Cortès constituantes convoquées. D. João VI, après maintes hésitations, accepta les faits accomplis et la monarchie constitutionnelle fut sanctionnée par le Roi par acte du 26 février 1821.

L'un des premiers actes des Cortès fut de voter le rappel immédiat du Roi. Force fut donc à D. João VI de retourner, bon gré mal gré, à Lisbonne. Le 26 avril 1821, il partait de Rio avec la Cour, au désespoir de ses sujets brésiliens qui n'auguraient rien de bon de ce départ.

Le Brésil était depuis longtemps travaillé par des idées de liberté, comme tout le continent américain, et après avoir été élevé au rang de royaume, le pays n'accepterait pas d'être rabaissé à celui de colonie. D'autre part, il était à prévoir qu'une fois au Portugal, D. João VI-serait contraint par les Cortès de retirer la majorité des privilèges concédés au Brésil. Pour ne point provoquer de révolte immédiate parmi les Brésiliens, il laissa son fils aîné, D. Pedro, en qualité de Régent, avec l'espoir que sa présence garderait le pays fidèle au Portugal et à la dynastie.

Ce que le Roi avait prévu se réalisa bientôt. Les Cortès suivirent une politique tout à fait opposée à la sienne et voulurent réintégrer le Brésil dans le rang de colonie. Elles votèrent la suppression des écoles, des tribunaux supérieurs et ordonnèrent la dissolution du Gouvernement central du Brésil ainsi que le retour de D. Pedro.

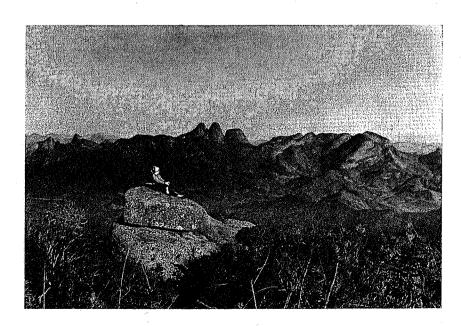
Ce dernier avait rencontré de sérieuses difficultés à gouverner car un fort esprit républicain soufflait sur le pays. La décision des Cortès de Lisbonne obtint un résultat absolument contraire au but recherché; on espérait diviser le pays, on réussit au contraire à en faire un bloc compact et homogène qui refusa de se soumettre. L'entourage du Prince-Régent lui montra, que, s'il le voulait, il pouvait rendre le pays indépendant et se faire proclamer empereur. D. João VI avait, avant de partir, envisagé la possibilité d'un tel événement et avait conseillé à son fils d'en tire-profit: il était préférable pour le Portugal que ce fut un Bragance qui gouvernât plutôt qu'un gouvernement républicain.

Dom Pedro se laissa donc tenter et, le 9 janvier 1822, il faisait savoir qu'il restait au Brésil. Les troupes portugaises qui voulurent s'y opposer furent obligées de s'embarquer pour retourner au Portugal. Le 13 mai, Dom Pedro accepta le titre de « Défenseur perpétuel du Brésil» qui lui était offert et, le 3 juin, il convoquait une assemblée constituante.

A Lisbonne, les Cortès votèrent la persécution des rebelles et l'emprisonnement des principaux personnages du gouvernement de Rio. Quand cette nouvelle arriva au Brésil, le Prince-Régent était à São Paulo; sa décision fut rapidement prise. Le 7 septembre 1822, entouré de ses officiers et de ses conseillers, il proclama l'indépendance du Brésil. De retour à Rio, c'est par acclamations qu'il fut proclamé Empereur constitutionnel et Défenseur perpétuel du Brésil, le 12 octobre 1822.

Tous ces événements augmentèrent encore l'anarchie déjà régnante dans les administrations depuis le départ de D. João VI.

Nova Friburgo: Pico da Caledônia (au fond les trois Pics de Salinas).



Il est aisé de comprendre que, dans une telle situation, le Gouvernement de Rio ne pouvait vouer toute l'attention désirable à la colonie de Nova Friburgo. Les choses en arrivèrent à tel point que quelques négociants suisses de Rio de Janeiro s'en émurent et cherchèrent le moyen de soulager la misère régnant dans la colonie. Dans le but de secourir indistinctement tous les Suisses nécessiteux, le 21 mai 1821, était fondée à Rio de Janeiro la Société Philanthropique Suisse.

Il fallut cependant prendre des mesures sévères pour empêcher les fraudes. Certains colons qui avaient reçu des lots de terrain de qualité inférieure étaient parvenus à les faire fructifier par leur travail et, bien que leur situation fut médiocre, à se tirer d'affaire; d'autres, au contraire, plus favorisés par le sort, avaient non seulement laissé leurs lots en friche mais étaient ceux qui se plaignaient le plus et faisaient le plus grand étalage de leur misère. Plusieurs familles quittèrent la région pour gagner les centres et les villes leur permettant de trouver un genre de travail plus apte à leurs connaissances.

Les inspecteurs du Gouvernement tentèrent par tous les moyens de retenir les colons sur leurs terres; de nombreuses plaintes ayant été adressées au Prince-Régent, Dom Pedro signait, le 29 août 1821, la nomination d'un nouveau directeur de la colonie en la personne du colonel João Vieira de Carvalho. D'autre part, il ordonnait que l'on laissât aux colons l'entière liberté de quitter leurs terres et de s'établir où bon leur semblerait; cependant, ceux qui quitteraient la colonie perdraient le droit aux subsides alloués; par contre, il serait concédé à ceux qui resteraient les terres requises pour le développement de la colonie.

A côté de la misère engendrée par la paresse et l'incapacité de certains colons, il faut reconnaître que l'administration de la colonie avait été en grande partie responsable de l'état de Nova Friburgo. Les colons ne tardèrent pas à ressentir favorablement la présence du nouveau gouverneur. Celui-ci leur fit exploiter les forêts traversées par le fleuve Macahé, dont les terres étaient fertiles et propices à la culture du café. Par ordonnance du 10 novembre 1821, João Vieira de Carvalho obtint du Prince-Régent la permission de distribuer aux colons de nouveaux lots de terres leur permettant de se créer de plus grandes ressources.

Une grande partie des subsides alloués par le Gouvernement pour l'achat de vivres, habits et objets de première nécessité, avait été retenue et détournée par certains fonctionnaires indélicats. Il en avait été de même du bétail, grains, outils, qui, d'après la convention, devaient être fournis aux colons. Malgré tous les efforts du nouveau Gouverneur, on ne put en retrouver les traces. Le colonel Vieira de Carvalho mit rapidement fin à ces abus. L'un de ses premiers soins fut de faire ouvrir des routes, permettant ainsi l'écoulement du produit des cultures vers les villes et centres environnants.

En 1822, les commissaires envoyés par la Société Philanthropique Suisse de Rio constatèrent avec satisfaction l'œuvre accomplie par le nouveau directeur de la colonie et, malgré l'état encore précaire de cette dernière, ils durent reconnaître une sérieuse amélioration.

Il semblait que tout devait s'arranger et qu'avec le travail et la bonne volonté des colons, on réussirait à rétablir la situation. Deux faits devaient toutefois encore se produire, dont les conséquences auraient pu mener la colonie à la ruine.

Ce fut, premièrement, l'indépendance du Brésil, qui provoqua, dans les premiers mois, une grande confusion dans le pays. Plusieurs administrations étaient composées de nombreux Portugais qui firent obstruction au nouveau gouvernement, ce qui entraîna naturellement des gens peu scrupuleux à profiter de ce désarroi général. Secondement, l'intrigue vint encore ajouter au désordre et semer le discrédit, l'envie et la désunion. Elle était fomentée par deux individus, nommés Tinguely et Thorin, dévoués au parti et aux intérêts de Sébastien Gachet, et par un certain colonel Schmid. Ce dernier, possesseur de lettres émanant du Canton de Soleure, exigea que la société distribuât certaines sommes aux colons, oubliant ou voulant ignorer que le canton de Soleure n'avait encore rien envoyé des 3 600 francs votés pour venir en aide à la colonie. Le résultat fut que Nova Friburgo se vit abandonnée par la majorité des colons qui se retirèrent sur leurs terres, soit à Cantagallo, soit à Macahé.

Le 3 mai 1824, un contingent de colons allemands, primitivement destiné à la colonie de Leopoldina, arrivait pour des raisons inconnues à Nova Friburgo. Cet apport d'immigrants allemands devait avoir d'heureuses conséquences. En effet, l'Impératrice était une archiduchesse autrichienne et elle s'intéressa vivement au sort des nouveaux arrivants et à celui de la colonie en général, ne ménageant pas sa peine pour aider matériellement et moralement les habitants de Nova Friburgo.

Avec le temps, la situation s'améliora peu à peu. Si une grande partie des colons déserta, plusieurs familles demeurèrent et, petit à petit, leurs plantations devinrent prospères. Nova Friburgo vécut dès lors une vie indépendante et autonome. En 1830, l'administration coloniale prit fin et toutes ses attributions passèrent aux mains de la Chambre municipale.

La plupart des colons se livraient à la culture du maïs, de la pomme de terre, du riz, des haricots et autres céréales, et à l'élevage des vaches, porcs, moutons et chèvres, ainsi que d'oiseaux de basse-cour, etc. Le trafic sur les routes était intense car Nova Friburgo était devenue le trait d'union entre Cantagallo et Rio de Janeiro. En 1836, la situation d'un grand nombre de colons est en voie de prospérité, ceux qui végètent dans la misère sont, au dire des inspecteurs de la Société Philanthropique, redevables de leur état «à leur paresse et leur mauvaise conduite».

En vertu d'un acte législatif, les maisons qui avaient servi au logement des colons furent vendues aux enchères publiques et devinrent des propriétés particulières. Des réparations et embellissements transformèrent ces baraques en d'assez élégantes maisons offrant tout le confort désirable. Les habitants de Rio et d'autres villes du littoral commencèrent à prendre l'habitude de venir se reposer, pendant les fortes chaleurs, à Nova Friburgo, et bientôt l'air frais et salubre ainsi que la beauté des vallées attirèrent de plus en plus les gens des villes. Cette affluence de citadins ne tarda pas à amener la prospérité et procura aux habitants un débouché pour leurs produits. Le dimanche de chaque semaine, les colons des alentours venaient à la ville et, peu à peu, il s'y tint une véritable foire. Ils vendaient leurs produits, achetaient les objets et articles dont ils avaient besoin et assistaient à la célébration des saints offices.

En 1850, Nova Friburgo est en plein progrès; les anciennes chaumières et les cabanes ont complètement disparu et on compte plus de cent maisons neuves. En 1870, la population de la ville a considérablement augmenté, mais les Suisses n'y sont plus en majorité, c'est un mélange de Brésiliens, d'Allemands et de Français. Un collège de jeunes gens, fondé par un Anglais, devient bientôt l'un des meilleurs du Brésil.

Avec les années, Nova Friburgo devait recevoir l'apport d'émigrants italiens, portugais, syriens et même japonais, qui contribuèrent tous, par leur ingéniosité et leur travail, à la création d'industries et à la prospérité croissante de la localité qui, le 8 janvier 1890, se voyait reconnaître le rang de ville par le gouvernement de la République.

Aujourd'hui, Nova Friburgo, la «Suisse brésilienne», est une jolie ville, centre important de tourisme, où de nombreux estivants viennent se reposer pendant les fortes chaleurs. La merveilleuse nature environnante, le climat agréable et doux, invitent au plaisir de vivre. Les temps héroïques sont révolus, mais tous les ans, au mois de mai, les habitants fêtent la fondation de leur cité qui fut en premier lieu une colonie suisse.

Bibliographie

Bibliographie nationale suisse, Fasc. 9 ge Emigration, Elaboré par J. Dreifuss, Berne 1905.

Feierliche Abfahrt d. Auswanderer nach Freiburg, Schweizer-Bote, 1819, S. 235.

Bericht eines Auswanderers nach Brasilien. Schweizer-Bote, 1819, S. 274, 281.

Ein anderer Auszug aus dem Bericht eines Auswanderers nach Brasilien. Schweizer-Bote, 1819, S. 313. Erste Nachricht von des Ankuft des Schweiz. Kolonisten in Brasilien. Schweizer-Bote, 1820, S. 92.

Première émigration suisse au Brésil 1819-1820. Nouvelles Etrennes fribourgeoises, 1878, p. 26-34; 1879, p. 30-34; 1880, p. 21-27.

Les Fribourgeois au Brésil. Nouvelles Etrennes Fribourgeoises, 1885, 1893, 1894, 1897, 1898, 1906.

La ville de Nova Friburgo. Nouvelles Etrennes Fribourgeoises, 1917, p. 75-77; 1919, p. 78-79.

A. GERTSCH: Premier centenaire des relations officielles entre la Suisse et le Brésil. Lausanne 1929.

William MARTIN: Histoire Suisse. Essai sur la formation d'une confédération d'Etats. Paris 1929.

C. de MELLO LEITÃO: Visitantes do Primeiro Imperio. São Paulo 1934.

A. MOREIRA PINTO: Apontamentos para o Diccionario Geographico do Brasil, Rio de Janeiro 1896.

H. RAFFARD: La colonie suisse de Nova Friburgo et la Société Philanthropique suisse de Rio de Janeiro.

M. VASCONCELLOS: Motivos de Historia Diplomatica Brasileira. Rio de Janeiro 1930.

P. CALMON: O Rei do Brasil, Rio de Janeiro 1935.

Les photographies des pages 21, 27, 31, 35 39, et 43, ont été obligeamment prêtées par le Consulat du Brésil